

# **AGENDA 21 LOCAL DU TERRITOIRE DE PORTES-LES-VALENCE**

## **ETAT DES LIEUX**

### **Préambule**

Lors du sommet de la terre de Rio en 1992, les collectivités locales ont été désignées en tant qu'acteur majeur de la mise en place de politiques de développement durable grâce à leur proximité et à leur échelle d'intervention. Ce concept, apparu dans le rapport Bruntland<sup>1</sup> en 1987, vise à concilier l'ensemble des enjeux socio-économiques et environnementaux afin de permettre aux populations actuelles de se développer et de répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Les élus de Portes-lès-Valence, pleinement conscient du rôle des collectivités, ont pris l'engagement par une délibération, en date du 20 octobre 2008, de développer leur territoire au regard des principes du développement durable grâce à un outil de coordination et de programmation : l'Agenda 21<sup>2</sup>.

Le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Développement Durable en 2003 ayant abouti à un cadre de référence des Agenda 21 locaux et démarches de développement durable défini par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2005. L'objectif du cadre de référence étant de favoriser la réalisation de nombreux agendas 21 locaux sur le territoire français, cinq finalités ont été identifiées comme majeures pour les démarches de développement durable :

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Préserver la biodiversité, protéger les ressources naturelles
- Cohésion sociale
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Promouvoir des modes de production et de consommation durables et responsables

Ce document porte un regard sur les composantes socio-économiques et environnementales du territoire de Portes-lès-Valence ainsi que sur le fonctionnement de la collectivité afin de dresser un état des lieux territorial et institutionnel le plus exhaustif possible, servant de socle au diagnostic territorial, première étape dans le projet d'Agenda 21 de la collectivité.

---

<sup>1</sup> Ministre d'Etat de la Norvège de 1986 à 1996 puis présidente de l'OMS de 1998 à 2003

<sup>2</sup> La traduction d'un Agenda 21 local : ce qu'il faut faire pour le 21<sup>ème</sup> siècle à l'échelle locale

# Sommaire

<b>1. Présentation de la commune</b> .....	<b>4</b>
1.1. Rétrospective sur l’Histoire de la Commune.....	4
1.2. Géographie du territoire.....	6
1.3. Tendances démographiques.....	7
<b>2. Aménagement du territoire</b> .....	<b>9</b>
2.1. Une urbanisation continue.....	9
2.2. Le Parc Logement ( <i>source INSEE</i> ).....	11
2.3. Mobilités, transports.....	13
2.3.1. Le Rhône.....	13
2.3.2. La voie ferrée.....	13
2.3.3. Les infrastructures routières.....	15
2.3.4. Les déplacements doux : cycles et piétons.....	16
2.3.5. Les transports collectifs.....	16
2.4. Espaces publics, espaces verts, parcs urbains.....	18
2.5. Agriculture périurbaine.....	20
2.6. Risques majeurs.....	21
2.6.1. Risques naturels.....	21
2.6.2. Risques technologiques.....	22
<b>3. Ecologie, environnement, énergie</b> .....	<b>24</b>
3.1. Climat, relation aux problèmes globaux.....	24
3.2. Politique énergétique communale.....	25
3.3. Pollution des sols.....	26
3.4. Qualité de l’air.....	27
3.5. Bruit.....	29
3.6. Gestion des déchets.....	30
3.7. Biodiversité et espaces naturels.....	31
3.8. Gestion de l’eau.....	33
3.8.1. Ressource en eau, eau potable.....	33
3.8.2. Assainissement.....	36
<b>4. Développement économique</b> .....	<b>38</b>
4.1. Développement économique.....	38
4.2. Tissu économique local.....	41
4.3. Relations aux entreprises.....	41
4.4. L’emploi.....	42
4.5. Exclusion économique et intégration.....	43
4.6. Tourisme et valorisation du patrimoine.....	44
<b>5. Culture et société</b> .....	<b>45</b>
5.1. Les associations locales.....	45

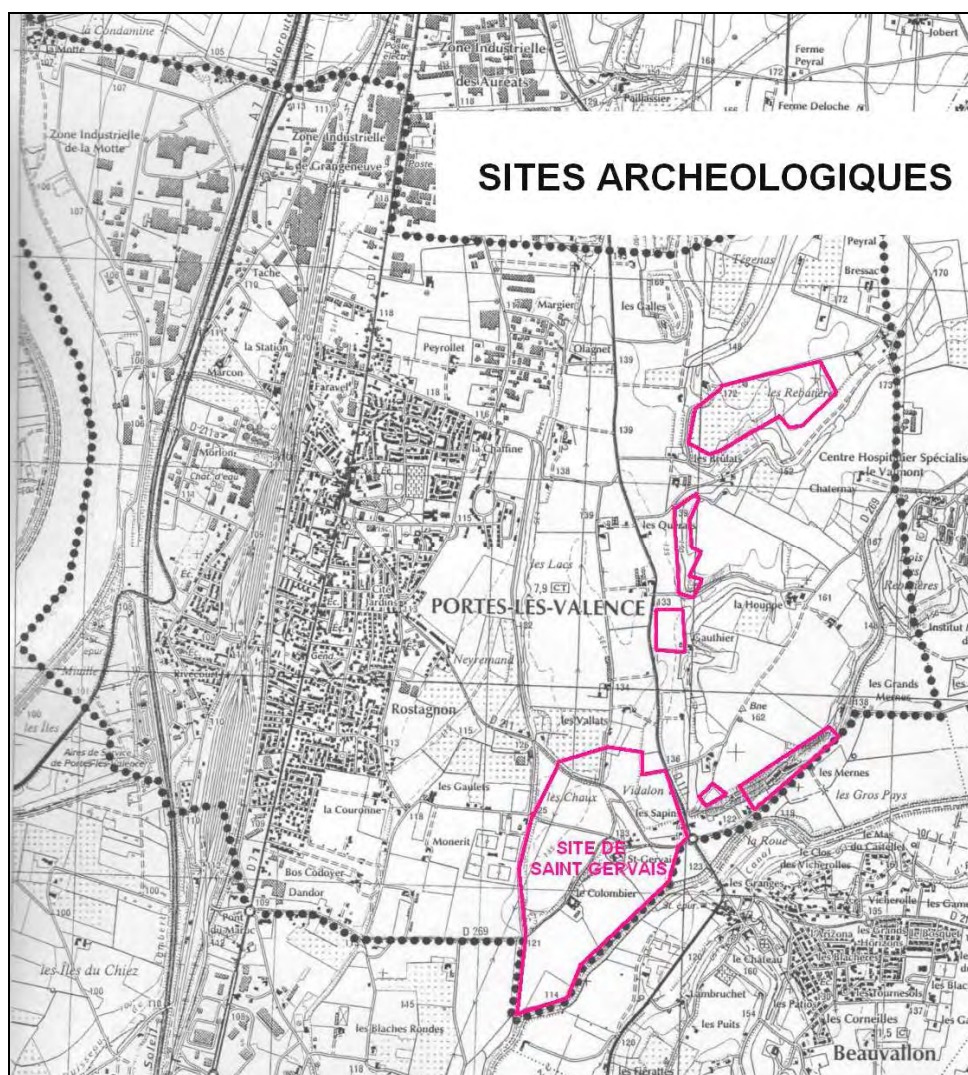
5.2.	Vie culturelle .....	46
5.3.	Pratiques sportives .....	48
5.4.	Loisirs, activités pour les jeunes .....	49
5.5.	Education, formation .....	50
5.6.	Appropriation sociale de l'environnement .....	51
5.7.	Sécurité des biens et des personnes .....	51
<b>6.</b>	<b>Solidarités, actions sociales .....</b>	<b>52</b>
6.1.	Services sociaux.....	52
6.2.	Santé .....	53
6.3.	Lutte contre l'exclusion sociale .....	54
6.4.	Logement social, logements d'urgence .....	54
6.5.	Intégration des femmes.....	55
<b>7.</b>	<b>Gouvernance locale .....</b>	<b>56</b>
7.1.	Citoyenneté, vie démocratique.....	56
7.2.	Gouvernance .....	56
7.3.	Systèmes d'information.....	56
<b>8.</b>	<b>Fonctionnement de la collectivité.....</b>	<b>57</b>
8.1.	Gestion municipale du développement durable.....	57
8.2.	Présentation des services municipaux.....	57
8.3.	Finances et marge de manœuvre.....	57
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>.....</b>	<b>58</b>

# 1. Présentation de la commune

## 1.1. Rétrospective sur l'Histoire de la Commune

L'année 2008 a été marquée par le centième anniversaire de la création de la commune de Portes-lès-Valence cependant son histoire, intimement liée à sa situation géographique en bordure d'un des axes de communication les plus importants à l'échelle nationale et européenne, prend ses racines dès le 11<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ.

Le territoire de Portes-lès-Valence fût occupé jadis par les gaulois puis par les romains qui développèrent l'agriculture dans la plaine fertile. En 1786, le village de Fiancey, aujourd'hui lieu-dit de la commune d'Etoile-Sur-Rhône, se construit autour de l'église Saint Gervais. Puis au 19<sup>ème</sup> siècle, le centre humain de la commune de Fiancey se déplace au hameau de Portes, lequel est séparé du Rhône par des bandes de terrain appartenant aux communes de Valence et d'Etoile.



Plusieurs époques sont représentées :

- 1- occupation chasséenne
- 2- cimetière à incinération gallo-romain (II<sup>ème</sup> siècle)
- 3- villa du Haut-Empire
- 4- villa du IV<sup>ème</sup> siècle (mosaïque, pièce à hypocauste sur pillettes maçonnées en moellons ... )
- 5- cimetière à inhumations du Haut-Moyen Age : épitaphe (Gallia 1969)
- 6- habitat du Haut-Moyen Age
- 7- prieurale médiévale
- 8- cimetière médiéval

La révolution des transports, notamment fluviaux et ferroviaires, fait de l'agglomération valentinoise un nœud stratégique justifiant l'implantation d'équipements importants. En 1889, la gare de triage est inaugurée puis en 1906 le dépôt d'entretien des locomotives cependant tous deux sont situés sur la commune d'Etoile.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le village de Portes, partagé entre les 3 communes, ne bénéficiant d'aucun avantage lié à ces installations, des négociations sont engagées avec les élus d'Etoile et de Valence afin de rattacher à Fiancey les terrains en bordure du Rhône. Après de longues années de discussion, le territoire de Fiancey est finalement agrandi et prend le nom de Portes-lès-Valence en 1908.

Les deux Guerres Mondiales affectèrent profondément le territoire communal. L'importance stratégique du nœud ferroviaire portois et le regroupement de la Résistance sur la commune provoquèrent d'importants bombardements durant la Seconde Guerre Mondiale. Portes-lès-Valence est libérée le 30 août 1944 et recevra par la suite la croix de guerre.

L'après-guerre fut marqué par la reconstruction de la Ville dès 1947. Durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, de nouvelles activités s'implantent attirant de nouveaux habitants. De nouvelles zones économiques importantes voient le jour le long du Rhône avec de grandes entreprises (Total, Phénix, Tézier...) et l'aménagement du Port de Commerce entre 1971 et 1979. Résolument dominée par l'activité de transport qui en fait sa force et son caractère, Portes-lès-Valence dispose d'une véritable plate-forme multimodale, encore sous-exploitée, alliant transport fluvial, ferroviaire et routier.

Les années 80 et 90 sont marquées par la restructuration du Centre-ville et la construction de nombreux équipements communaux conférant à la commune son statut de ville de taille moyenne et non plus de village.

## 1.2. Géographie du territoire

Chef-lieu de canton, Portes-Lès-Valence se situe en périphérie sud de la ville de Valence, et fait partie du pôle urbain de l'agglomération Valentinoise qui compte près de 115 000 habitants au cœur de la vallée du Rhône.

La commune de Portes-lès-Valence s'étale sur près de 1443 hectares pour une altitude comprise entre 106 et 183 mètres. Elle est bordée par deux cours d'eau, à l'Ouest par le Rhône et au Sud sur environ 2 km par la Véore, ainsi que par les communes limitrophes : Valence au Nord, Montéleger à l'Est, Etoile-Sur-Rhône et Beauvallon au Sud, Soyons à l'Ouest sur l'autre rive du Rhône.



Son territoire se décompose en deux grands secteurs :

- Un secteur rural avec de vastes espaces agricoles à l'Est (environ 700 hectares), à cheval sur deux terrasses successives et se prolongeant sur les communes limitrophes. Cette zone est cultivée dans sa majeure partie avec quelques espaces à vocation naturelle et quelques habitations dispersées ainsi qu'une urbanisation plus prononcée au Sud-Est en limite communale avec Beauvallon ;
- Un large espace à caractère urbain concentré sur la moitié Ouest du territoire, se développant autour des grands axes de circulation (route départementale, RN7, A7, voie ferrée) et s'étalant jusqu'au Rhône avec de grandes zones à vocation d'activités, le long du Rhône, dont le port de commerce.

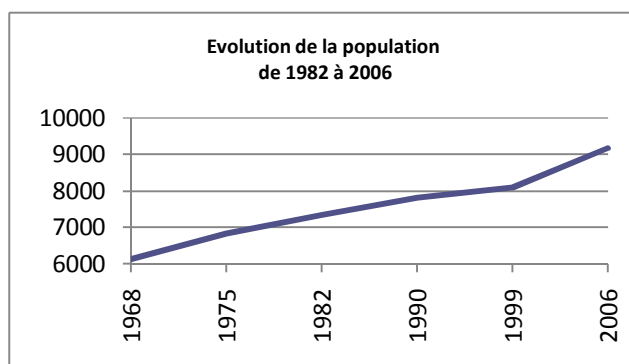
La densité de la population portoise est de 560 habitants par km<sup>2</sup>.

### 1.3. Tendances démographiques

En 1911, Portes-lès-Valence compte 1400 habitants et, depuis, la population ne cesse de croître grâce à l'activité ferroviaire dans la première partie du 20ème siècle puis aux activités nouvelles et à l'urbanisation de la proche banlieue de Valence. **La commune connaît une très forte poussée démographique à partir des années 60 qui s'essouffle dans les années 90 puis repart de façon très nette sur la période 1999-2006 avec une croissance de +13,4% sur 7 ans.** Ces tendances reflètent les tendances démographiques départementales, en effet, sur la même période, la population départementale a connu une croissance de +0,93%.

Un recensement complémentaire a été effectué à la demande de la commune, la population totale passe la barre des 10 000 habitants et atteint **10 048 habitants en novembre 2006** (population sans double compte d'environ 9 700 habitants), confirmant la poussée démographique soutenue observée avec les premiers résultats de l'enquête annuelle de janvier 2006.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
<b>Population</b>	6123	6834	7337	7818	8090	9172
<b>Taux de croissance annuel en %</b>	+4,97	+1,59	+1,01	+0,80	+0,38	+1,91



L'évolution démographique et la structure de la population sont étroitement liées à la typologie de l'habitat. Or une vaste zone pavillonnaire a été aménagée sur la période 1999-2006, la ZAC des Chênes, constituée de terrains de 800 à 1000m<sup>2</sup> destinés à accueillir des maisons individuelles expliquant en partie la forte croissance démographique sur cette même période. En effet, le nombre de logements a augmenté de 18% soit 605 logements supplémentaires sur 7 ans.



ZAC des Chênes 1999



ZAC des Chênes 2006

On constate également une forte augmentation du nombre de naissances annuelles depuis 2004 confirmant les tendances précédentes alors que le nombre de décès reste relativement stable. Ce développement est à l'origine d'un léger déséquilibre de la structure de la population dû à l'apport important de jeunes ménages avec enfants : 604 ménages supplémentaires entre 1999 et 2006 dont 29,1% de ménages composés d'une personne.

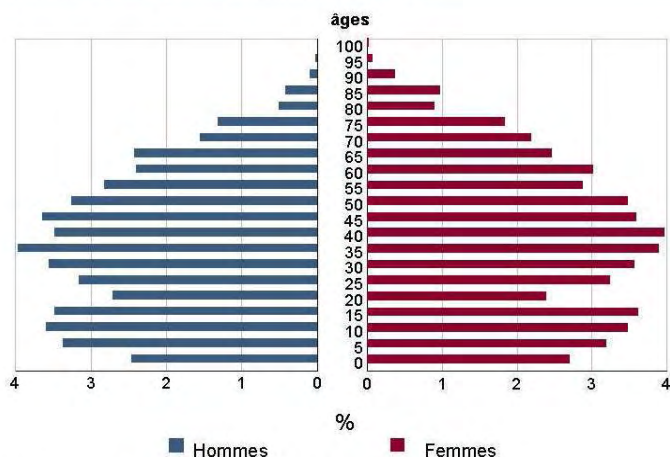
Le pic de naissance de ces dernières années entraîne une saturation des équipements scolaires et de petite enfance qui va ensuite se répercuter sur d'autres types d'équipements par la suite.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Naissances</b>	55	49	53	51	60	81	122	135	155	135
<b>Décès</b>	60	60	61	58	72	49	58	68	76	87

La part des personnes de plus de 60 ans est également en augmentation ces dernières années nécessitant dans l'avenir plus de services à la personne et de services de proximité.

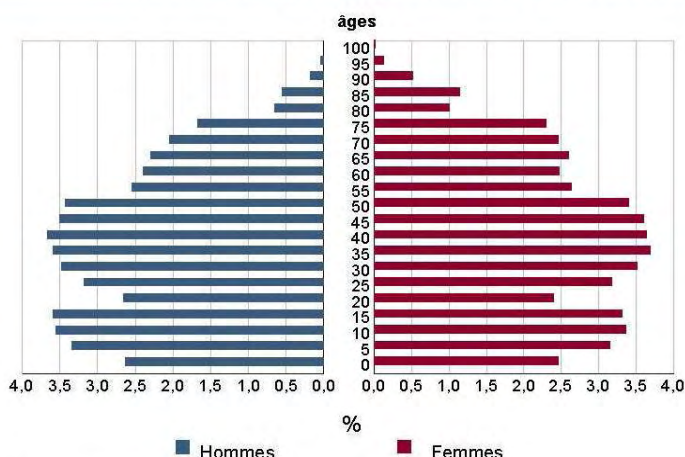
La pyramide des âges de la population communale reste similaire à celle d'un pays industrialisé laissant paraître un vieillissement de la population et un mouvement de décohabitation des 20-25 ans partant étudier en dehors de l'agglomération.

Pyramide des âges du territoire en 1999



Source : Insee, RP1999 exploitation principale.

Pyramide des âges de la zone de comparaison en 1999



Source : Insee, RP1999 exploitation principale.

La taille des ménages continue de diminuer, ce phénomène étant constaté d'une manière générale sur l'ensemble des communes :

- 3,2 personnes par ménage en 1975
- 2,5 personnes par ménage en 1999
- 2,4 personnes par ménage en 2006

L'objectif de la commune est de revenir à un taux de croissance démographique plus proche du taux de renouvellement de la population, entre 1 et 1,3%, en adaptant la politique du logement en conséquence permettant ainsi d'avoir une structure de population équilibrée.



## 2. Aménagement du territoire

### 2.1. Une urbanisation continue

De la naissance de la commune en 1908 à l'après-guerre, les constructions s'agglomèrent le long de la nationale sous forme traditionnelle avec commerces au rez-de-chaussée et sur quelques axes transversaux.

Durant la période d'après-guerre jusqu'aux années 70, l'urbanisation s'effectue par quartiers avec une juxtaposition de maisons de ville, avec de l'habitat individuel en bande et de l'habitat collectif. Les parcelles de l'habitat individuel sont étroites et leur surface petites (270m<sup>2</sup> en moyenne).

En 1963, l'autoroute a isolé les quartiers ouest de la ville et a amené la ville à se développer à l'Est.

Les années soixante connaissent la création de la première zone industrielle entre la RN7 et les voies ferrées au Nord de la commune et à l'ouest des voies ferrées. En 1965, une vaste zone industrielle fut créée entre l'autoroute et le Rhône (150 ha aménageables dont 30 ha pour la CNR).

Des années 1970 à 1990, l'urbanisation s'effectue sous forme d'opérations de logements essentiellement sociaux puis de lotissements et d'opérations groupées et de quelques collectifs isolés, proches du centre. Cet habitat social a été construit sous formes de barres ou tours relativement basses.

Les parcelles par opération varient entre 300 et 400 m<sup>2</sup>, avec des parcelles encore plus profondes que larges. Dans les années 90 on assiste à une accélération de l'étalement urbain, conjointement au développement des déplacements pendulaires entre résidence et lieu de travail.

Le développement urbain récent révèle un étalement urbain galopant. La commune ne dispose plus de réserves foncières pour du logement. **Les densités sont de 10 à 11 logements par hectare en pavillonnaire et 75 logements par hectare en collectif.**

La décennie précédente a vu la rénovation du centre ville autour de la nouvelle mairie et de sa place, avec la construction de nombreux immeubles collectifs.








Les années 2000 se caractérisent par une urbanisation en forte croissance avec une consommation de foncier très élevée. En limite du centre, se sont multipliés les lotissements avec des parcelles de plus en plus larges de 600 à 750 m<sup>2</sup>. Autant dans la ZAC des Chênes des espaces jardinés et de loisirs valorisent le site, autant aujourd'hui on assiste à une disparition des espaces collectifs dans les nouveaux lotissements.

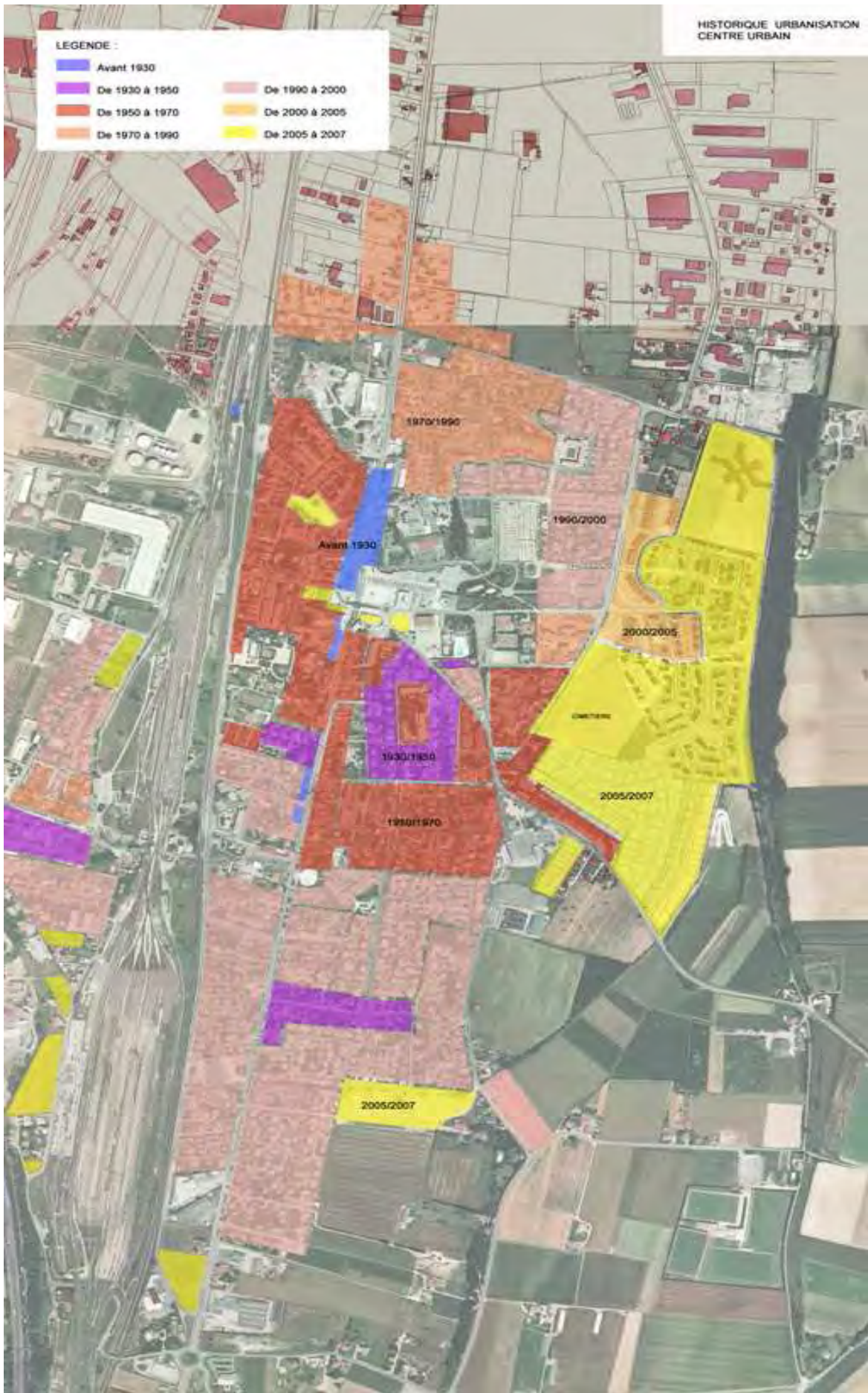
**Entre 2005 et 2007 : 30 ha ont été urbanisés, voués strictement à l'habitat individuel, essentiellement sous forme de lotissement : 246 logements (77 maisons ZAC des Chênes, 134 dans tranche 2 + 2 lotissements de 13 et 22 logements). Dans la tranche 2 de la ZAC des Chênes les parcelles elles sont de 600m<sup>2</sup> en moyenne. Les parcelles ont des formes carrées, ce qui accroît la surface de voirie et dilue l'espace bâti qui ne contribue pas à définir l'espace public.**

**La zone urbaine se développe aujourd'hui sur 230 ha entre la voie ferrée et le 1<sup>er</sup> talus.  
L'indice de consommation d'espace sur cette dernière période est de 15% en 3 ans.**

Actuellement, l'urbanisation est bloquée naturellement contre le talus qui limite la première terrasse. Les possibilités de l'urbanisation relève de la réhabilitation des friches industrielles notamment la SNCF et l'ancienne carrière, des zones NA qui représentent environ 78 hectares et la zone de BOS CODOYER aménageable, d'après une étude hydrogéologique, sous certaines conditions de construction et de gestion des eaux pluviales.

LEGENDE :

- |  |  |
|--|--|
|  Avant 1930     |  De 1990 à 2000 |
|  De 1930 à 1950 |  De 2000 à 2005 |
|  De 1950 à 1970 |  De 2005 à 2007 |
|  De 1970 à 1990 |  |



## 2.2. Le Parc Logement (source INSEE)

Le parc de logement de Portes-lès-Valence est constitué à 96,5% de résidences principales pour un total de 3970 logements. Sur la période 1999-2006, 604 logements ont été créés soit une **croissance annuelle moyenne de 2,6%** en augmentation par rapport à la période 1990-1999 où elle n'était que de 1,2%. Sur la période 1999-2006, la population a augmenté de 13,4% donc moins fortement que le parc logement (18,6% sur la même période) ce qui révèle une diminution de la taille des ménages (2,4 personnes par ménages en 2006 contre 2,5 en 1999) et une augmentation de la taille des résidences principales (4,7 pièces par maison en 2006, pour 4,5 pièces par maison en 1999).

En 1999, 59 % des résidences principales étaient occupées par des ménages de 1 à 2 personnes (ce type de ménage était en forte augmentation dans la part de la population résidente), alors que seulement 33 % des résidences principales comportaient 3 pièces ou plus, il y avait donc déjà une tendance à une sous-occupation des logements. La part des appartements dans le parc des résidences principales est en légère augmentation (45,9 % contre 44,7 % en 1999), aux dépens de la part des maisons (52,9 % en 2006 contre 54,1 % en 1999).

**48 % des ménages restent au moins dix ans dans leur logement, les logements étant dans l'ensemble confortables.**

**Le nombre de logements vacants représente 2,9% du parc** sans grosse variation sur les dernières périodes. Le parc logement est donc soumis à une forte pression de la demande en logement.

La commune ne possède pas actuellement de logement d'urgence.

	1975	1982	1990	1999	2006
Résidences Principales	2133	2487	2869	3227	3831
Résidences secondaires + logements occasionnels à partir de 1990	8	41	37	27	21
Logements vacants	107	101	149	111	118
Nombre total de logements	2248	2629	3055	3366	3970

Le parc logement construit avant 1949 est réduit, puisque la commune s'est surtout développée après la seconde guerre mondiale, ces logements ne représentent plus que 10,9 % des résidences principales en 2006.

**La part du locatif est en augmentation dans les résidences principales : 43,2 % en 2006 contre 41,4 % en 1999.** Le parc locatif est important et est surtout représenté par le parc locatif social.

### **Le parc locatif social (Données issues de l'enquête SRU 2006)**

**Le nombre total de logements sociaux est de 1007 (988 publics contre 19 privé) soit 26%** des logements en résidences principales répartis entre 5 bailleurs : Drôme Aménagement Habitat, Pluralis, Immobilière des Chemins de fer, Habitat Dauphinois, Sud Habitat. Pour rappel la loi SRU impose un minimum de 20% de logements sociaux.

### **Le Programme Local de l'Habitat (Valence Major) :**

Les prescriptions du PLH validées en 2000 et mis à jour en 2003 avait estimé les besoins communaux à 70 logements par an, avec des opérations neuves comportant 30 à 35 % de logements locatifs sociaux, soit 20 à 25 logements locatifs sociaux par an pour la commune.

Les prescriptions du PLH comportaient plusieurs fiches actions, dont certaines à mettre en œuvre plus particulièrement à Portes Les Valence, notamment :

- La maîtrise du foncier en l'absence de réserves foncières et la nécessité de mettre sur le marché des produits moins « consommateurs » d'espaces,
- La sous représentation des grands logements (T5),
- le renforcement de la part du locatif privé (loyers maîtrisés, logements intermédiaires...),
- l'absence de parc locatif social de type individuel pour des familles ou pour des besoins liés au desserrement des ménages (réalisation d'opérations comme les 20 logements à La Bruyère), l'accueil des jeunes et des personnes âgées (3 structures d'accueil mises en places : Les Chênes, Les Géronduines, la résidence Louise Michel), construction récentes de logements pour personnes âgées dans le centre ville.

Le P.L.H. préconise une plus grande diversité dans les types de logements proposés compte tenu de la faiblesse du parc locatif privé : un minimum de 15 logements sociaux par an, avec de plus grands logements, des logements en individuel, et en favorisant une mixité accession – locatif dans les opérations.

Concernant l'évolution des constructions neuves à vocation d'habitat (source logements commencés – Fichier SITADEL) :

De 1982 à 1989		De 1990 à 1999		De 1999 à 2006	
Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle	Total	Moyenne annuelle
480	60	410	41	733	104,7

Depuis l'an 2000, 733 logements ont été commencés soit un rythme de logements annuels de près de 105 logements par an qui a plus que doublé par rapport à la période précédente.

Sur ces 733 logements, 343 sont des maisons individuelles (46,8 % des logements), 46 sont des logements individuels groupés (6,3 % des logements), 344 sont des logements collectifs (46,9 % des logements). Si la part des logements individuels a sensiblement augmenté par rapport à la période 1990-1999 aux dépens des logements individuels groupés, la part des logements collectifs est restée sensiblement la même. La part collectif/ individuel est globalement équilibrée dans l'ensemble des logements construits.

La demande en terrains en locatif et en accession à la propriété étant importante, les opérations récentes se commercialisent rapidement.

Concernant le confort des résidences principales, on note une progression du chauffage tout électrique de 70% entre 1999 et 2006, le nombre de résidences principales en étant équipé passant de 437 à 745.

## Mobilités, transports

Les tendances de ces dernières décennies révèlent une croissance très forte de la mobilité des ménages et une part très importante des déplacements en voiture particulière. A titre d'illustration, en matière de déplacements domicile - travail (source recensement INSEE 2006) :

66,5 % des actifs résidant à Portes travaillent à l'extérieur de la commune (contre 64,6% en 1999) sachant qu'en 1999 :

- **74,5 % utilisaient la voiture particulière**
- **seulement 4,5 % utilisaient les transports en commun et 5,8 % les deux roues.**

De même, le nombre de ménages possédant une voiture a augmenté sur la période 1999-2006 de 21% passant de 2773 à 3358 disposant d'au moins une voiture (les ménages possédant deux voitures ou plus ont augmenté de 30%).

Les nombreux axes de circulation traversent du Nord au Sud le territoire de Portes-lès-Valence créant des coupures successives sur l'espace urbain rendant difficiles les circulations Est-Ouest.

La politique des transports à l'échelle communale découle de deux documents d'orientation supra-communaux :

- Le Schéma Régional des Services de Transport (SRST)

Le SRST, validé en 2008, est un document stratégique exposant la politique régionale des transports à moyen et long terme (2013-2020), et intégrant également une dimension prospective à plus long terme (2030). Il constitue un cadre de référence en matière de planification régionale des transports avec des préconisations sur le secteur de Valence (mise en place d'une desserte cadencée Romans-Valence-Livron, développement du covoiturage et des transports doux, développement de la plate-forme multimodale).

- Le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie a rendu obligatoire, pour les agglomérations incluses dans un même P.T.U. de plus de 100 000 habitants, l'établissement d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).

L'élaboration du Plan de Déplacement Urbain a été approuvée le 25 juin 2002. L'organisme responsable du PDU est Valence Major qui est l'autorité organisatrice des transports urbains pour les sept communes de l'agglomération Valentinoise. Deux axes prioritaires y figurent :

- mettre en place un réseau de transports collectifs attractifs adossés à l'aménagement de 2 axes structurants,
- prendre en compte les cycles et les piétons dans les itinéraires d'agglomération et dans les aménagements urbains.

### 2.2.1. Le Rhône

Le Rhône aménagé en voie navigable à grand gabarit entre Fos sur Mer et Châlon sur Saône est utilisé pour le transport de marchandises, mais aussi pour des activités de tourisme (port de plaisance de l'Epervière à Valence) ou de loisirs (mise à l'eau pour planches à voile à Miaille sur le territoire de Portes).

Le port de commerce de Portes Lès Valence a été aménagé sur des terrains concédés à la C.N.R. Ce port bénéficie d'une excellente desserte routière (proximité des accès aux axes autoroutiers) et est connecté à la ligne Paris-Marseille par une voie particulière le reliant au triage S.N.C.F. Cette plate-forme multimodale présente un enjeu majeur de transport au niveau régional depuis l'installation d'une grue à conteneur au port. La Société Leroy Merlin s'est ainsi rapproché de la CCI, gestionnaire du port, pour prévoir l'acheminement de près de 5000 conteneurs par an vers sa future base logistique implantée ZI la Motte.

Le trafic fluvial traité par l'activité du port public s'élève à 99 379 tonnes et 782 conteneurs en 2006 (source C.C.I.).

Dans le cadre du plan Rhône, le financement de 10 M. € d'investissements est envisagé pour la période 2007-2013.

Si le transport fluvial représente encore une faible part de l'acheminement des marchandises, ce mode de transport connaît un net développement depuis quelques années, **les tonnages transportés sur le Rhône sont en progression (+ 11,7 % en 2006 pour le trafic du bassin Rhône –Saône).**

### 2.2.2. La voie ferrée

La ligne SNCF Paris-Lyon-Marseille est une ligne ferroviaire mixte (fret et surtout voyageurs) à deux voies qui accueille les trains de fret à destination notamment du complexe portuaire de Marseille/ Fos, les trains de grandes lignes et les trains Express Régionaux (TER).

Depuis 2001, une grande partie du trafic voyageur dans la vallée du Rhône s'est reportée sur la ligne à grande vitesse du TGV Méditerranée.

Par ailleurs, le trafic voyageur dans la vallée du Rhône (TER, grandes lignes et TGV) est passé d'environ **14 millions à 18 millions de passagers par an depuis 2001**. La mise en service du TGV Méditerranée a libéré des sillons sur les lignes classiques, le trafic des voyageurs des TER a par conséquent fortement augmenté.

En 2002, sur l'ensemble des trois lignes de la vallée du Rhône (ligne fret en rive droite du Rhône, ligne PLM, et ligne TGV), le volume est de l'ordre de 310 trains par jours répartis en trois tiers entre les TER et trains corail de nuit, les T.G.V., et les trains de fret ; (source : document débat public 2007 « Politique des Transports dans la Vallée du Rhône et sur l'Arc Languedocien »).

A Portes Lès Valence, l'aménagement de la voie ferrée et la création du dépôt et de la gare de triage ont largement participé au développement industriel et à l'essor économique de la ville, mais depuis plusieurs années, le triage est devenu une «gare multi-fonctions », une grande partie de ces emprises semblent aujourd'hui sous utilisées et en friches. L'ancienne halte qui desservait les voyageurs de Portes est aujourd'hui fermée pour les voyageurs.

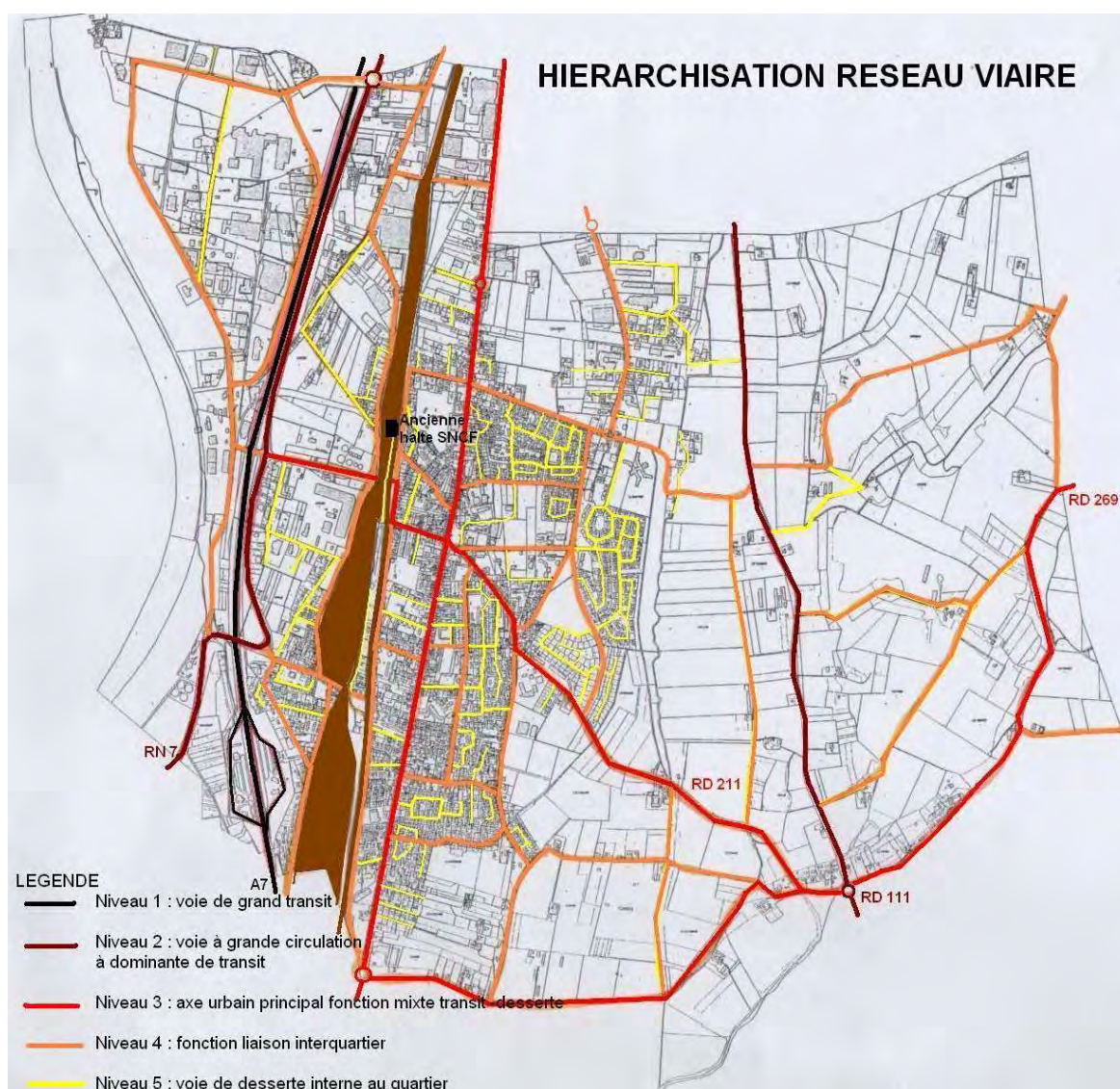
La gare de Portes semble progresser vers un état d'abandon alors qu'avec les travaux d'électrification de la ligne Valence-Grenoble, elle offre des potentialités pour le transport de voyageurs pour des liaisons locales ou régionales, et pour le fret en corrélation avec la poursuite du développement de la plateforme logistique (renforcement des connexions avec le mode rail pour l'activité fret dans les années à venir). Le site de Portes constitue une porte intermodale en tant que débouché ferroviaire vers le fleuve, enjeu majeur d'une politique de développement durable des transports.

Une étude était programmée dans le PDU concernant la desserte cadencée Romans-Valence-Livron avec l'implantation de nouvelles haltes et l'utilisation des gares existantes, cependant elle n'a toujours pas été réalisée actuellement. Ce projet pourra permettre de réimplanter une gare de voyageurs sur Portes.

### 2.2.3. Les infrastructures routières

Quatre axes majeurs traversent du Nord au Sud le territoire de Portes :

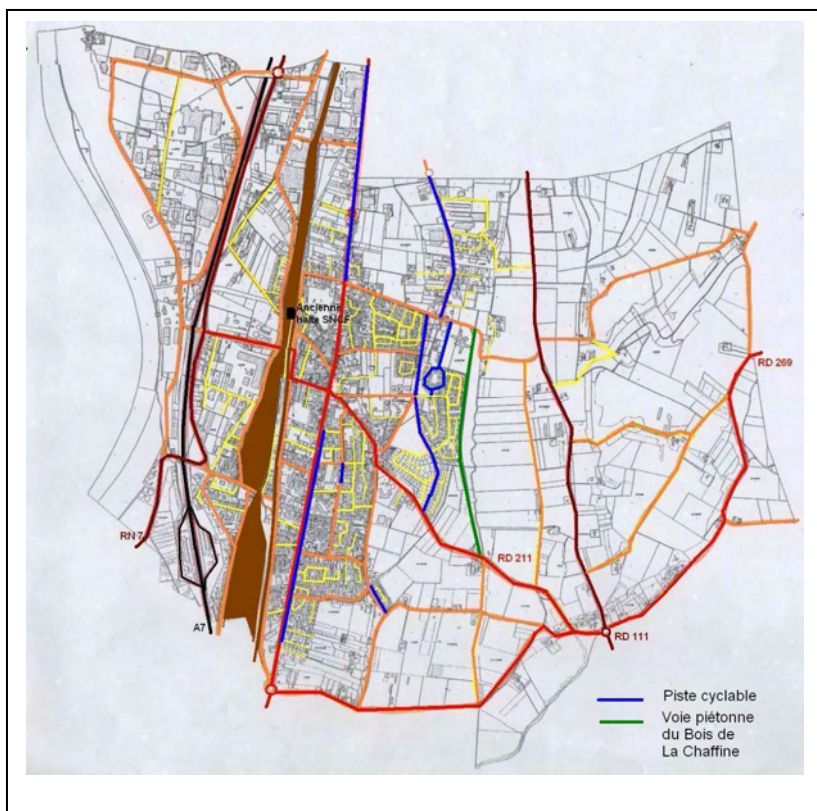
- **L'autoroute A7**, axe de circulation majeur à l'échelle nationale et européenne, reçoit un trafic très intense (**76 000 véhicules par jour en moyenne en 2005**) largement perturbé en période estivale ou de congés scolaires. Deux aires de services ont été aménagées par la société ASF sur Portes et l'échangeur de Valence Sud permet un accès rapide à toute l'agglomération.
- **La route nationale 7** est un axe important de desserte sur toute la Vallée du Rhône (**15 000 à 17 000 véhicules par jour en moyenne en 2005 dont 15% de poids lourds**). La R.N.7 est un itinéraire recommandé aux convois exceptionnels. Cet axe présente des problèmes de sécurité, notamment au niveau de la traversée de certains carrefours : carrefour avec l'avenue du Port, et carrefour avec la rue Fernand Léger (les données d'accidentologie fournies par la DDE font état de 51 accidents corporels de la circulation sur le territoire de Portes entre 2001 et 2005). Le trafic est essentiellement une circulation de transit et des déplacements de courtes distances.
- **La route départementale 7** (anciennement RN 7) a une fonction de desserte de la commune de Portes-lès-Valence, point de départ des voies desservant les quartiers (**10000 véhicules/jour en moyenne en 2005**).
- La route départementale 111 permet d'éviter l'agglomération portoïse et de transiter vers la vallée de la Drôme (**8000 véhicules/jour en moyenne en 2005**).



Cet état des lieux se caractérise par l'insuffisance des liaisons entre les quartiers ouest, le centre urbain et les quartiers Est de l'agglomération, en raison des difficultés de franchissement de l'autoroute, de la R.N.7 et surtout de la voie ferrée ainsi que par les nuisances importantes dégagées par ces infrastructures (bruit, qualité de l'air...).

A terme le contournement de l'agglomération sera complété par un troisième pont sur le Rhône au niveau de Bourg-lès-Valence permettant d'alléger la circulation sur le centre ville de Portes.

## 2.2.4. Les déplacements doux : cycles et piétons



Des pistes cyclables ont été réalisées, et aménagées généralement sur des voies de liaison interquartier. Plusieurs ont été mises en œuvre de façon récente dans les nouveaux quartiers d'habitat, mais des discontinuités importantes subsistent dans ce réseau de pistes cyclables.

De nombreux cheminements piétons ont été aménagés dans le centre urbain : liaison vers les écoles, vers le parc Aragon, entre les quartiers d'habitat.... Le chemin du bois de la Chaffine a été réservé à un usage piétonnier, dans le cadre de la mise en valeur du bois communal de La Chaffine (aires de jeux, parcours santé...).

Un schéma directeur des pistes cyclables est en cours de réalisation au niveau de Valence Major et a pour objectif de créer un réseau continu et sécurisé afin de proposer une réelle alternative au déplacement automobile. Plusieurs aménagements sont étudiés sur la commune notamment deux traversées de l'autoroute A7, la continuité des pistes cyclables sur le CD7....

Le développement de liaisons vertes inter-quartiers Est-ouest constitue un des axes prioritaires de la révision du PLU dont l'aménagement démarrera prochainement.

Un plan de déplacement scolaire du type pédibus est en réflexion sur la commune pour les prochaines années. Le pilotage de ce type d'initiatives est soutenu par Valence Major.

## 2.2.5. Les transports collectifs

La ville de Portes dispose d'un réseau de transport urbain par bus mis en place par Valence Major. Ce réseau fonctionne en complémentarité avec la ligne interurbaine (réseau département) : Portes Les Valence – Valence gare routière. Le réseau CTAV, restructuré début 2007, est composé de deux lignes régulières sur la commune (ligne 9 et 10) desservant la partie urbaine. Actuellement les zones industrielles ne sont pas desservies, une ligne est à l'étude à Valence Major en relation avec l'implantation de la base logistique de Valence Major.

Des Lignes « express » pour les scolaires : lignes 101E, 102E, 10E (itinéraire de la ligne 10 vers les lycées de Valence : Camille Vernet, Montplaisir, Briffaut, Montesquieu, Valence centre).

Un service spécifique de transport à la demande a été mis en place pour les personnes handicapées. Une étude est également en cours à Valence Major concernant l'accessibilité du réseau de la CTAV.





Portes les Valence est également desservi par trois lignes départementales régulières (n° 26, 28 et 30) interurbaines :

- Livron, - Crest, uniquement en période scolaire.
- Crest - Die - Luc en Diois.
- Livron - Montélimar.

Ces lignes sont surtout utilisées par les scolaires vers les établissements du second degré de Valence (lycées, établissements d'enseignement publics ou privés..).

De nombreux élèves se déplacent journalièrement vers les établissements scolaires de Portes les Valence (principalement collège) originaires des communes alentour (flux scolaire journalier pouvant aller jusqu'à 200 élèves en provenance d'Etoile sur Rhône, Beauvallon et Montmeyran, 30 à 50 élèves en provenance de Montéléger. *Source : études « amélioration de l'offre de service de transports collectifs et la multimodalité » Conseil Général 26 - mars 2003*).

Des services de transport propres aux scolaires sont mis en place par le département pour assurer ces déplacements.

Dans le cadre du PDU, l'axe Portes, St Marcel lès Valence, gare TGV est privilégié pour recevoir un renforcement des transports collectifs en s'appuyant sur les infrastructures existantes. De même, des parcs relais en site propre sont à l'étude à Valence Major en entrée d'agglomérations pour accroître l'utilisation du réseau de bus.

## 2.3. Espaces publics, espaces verts, parcs urbains

La ville de Portes Les Valence, ville récente dans son urbanisation, hérite comme l'ensemble des villes qui se sont développées, d'espaces urbains dont la vocation est à conforter ou renouveler, voire adapter aux nouvelles attentes en terme de déplacement, réappropriation et cohérence d'aménagement. La hiérarchisation des rues permet une lecture relativement structurée, les rues secondaires structurent fortement les quartiers desservis et concilient l'ensemble des usages. Elles sont généralement accompagnées d'alignement d'arbres dans les quartiers proches du centre ville permettant de fondre plus facilement la limite entre espaces publics et privés. L'aménagement des cheminements piétons en lisière de coteau, et ceux qui maillent les premières tranches de la ZAC des Chênes sont des beaux lieux de promenade et détente, valorisant le paysage naturel et urbain de la commune et marquant la volonté de favoriser les déplacements doux.

La requalification des deux grands axes urbains (l'ancienne RN7 et l'allée Louis Aragon) sera une priorité dans les années à venir permettant de mettre en valeur les entrées de ville et le centre ville. La place de la mairie, qui accueille tous les jeudis le marché forain, marque la centralité de ce lieu par son traitement soigné cependant cet espace affiche un traitement minéral dans sa quasi-totalité.

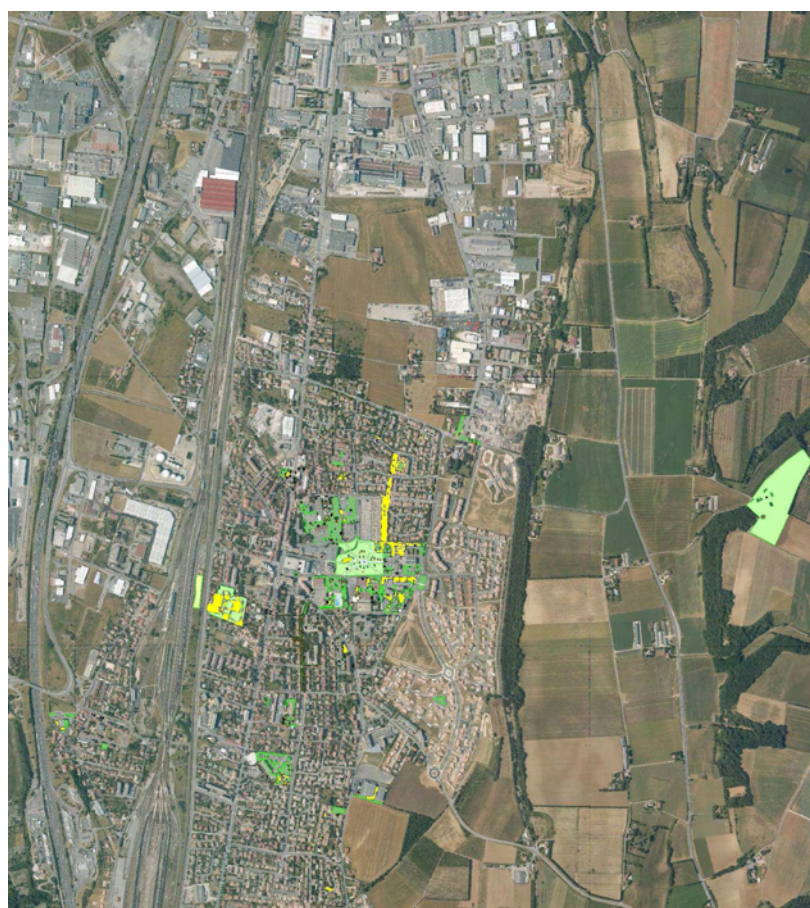
Les quartiers ne disposent, par contre, que peu de squares en leur sein permettant aux habitants de se retrouver dans un espace public de proximité.

**La surface totale en espaces verts (pelouse et aire sablée) entretenus par la commune représente 135 725m<sup>2</sup> soit près de 15m<sup>2</sup> par habitant.** Ces espaces verts sont concentrés essentiellement en centre ville dans les deux parcs urbains : parc Louis Aragon et parc Léo Lagrange ainsi qu'au centre aéré. Les espaces verts sont quasi inexistantes dans les zones industrielles ainsi que dans les quartiers ouest. Les parcs jouent un rôle important dans la vie portoise : le parc Louis Aragon reliant l'ensemble des équipements publics du centre ville, quant au parc Léo Lagrange il accueille le théâtre de verdure ainsi que les jeux de boule.

Tous ces espaces bénéficient généralement d'une très bonne accessibilité au public.

L'entretien des espaces verts communaux est réalisé par les services techniques. Le nouveau centre technique municipal est équipé d'une aire de traitement des effluents des produits phytosanitaires utilisés lors des traitements ou désherbages évitant ainsi leur rejet dans le réseau d'assainissement. Deux produits sont actuellement utilisés : le glyphosate et le flazasulfuron. Depuis un certain nombre d'années, certains produits ne sont plus utilisés par la commune notamment le diuron qui a été proscrit depuis 15 ans, son interdiction réglementaire n'étant pas encore prononcée. De même, la totalité des produits utilisés ne contiennent aucun classement toxicologique ni phrase concernant d'éventuels risques de mutation ou autres. Les déchets issus de la taille et de la tonte actuellement brûlés au centre aéré seront dans les

prochains mois broyés puis compostés par un partenaire de la commune.



Localisation des espaces verts communaux

Dans une logique de développement durable, la municipalité souhaite développer à l'avenir des espaces verts plus naturels nécessitant moins d'eau, moins de traitement et moins d'entretien et mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts cependant une forte sensibilisation des habitants au préalable est indispensable à une bonne acceptation de ce projet.

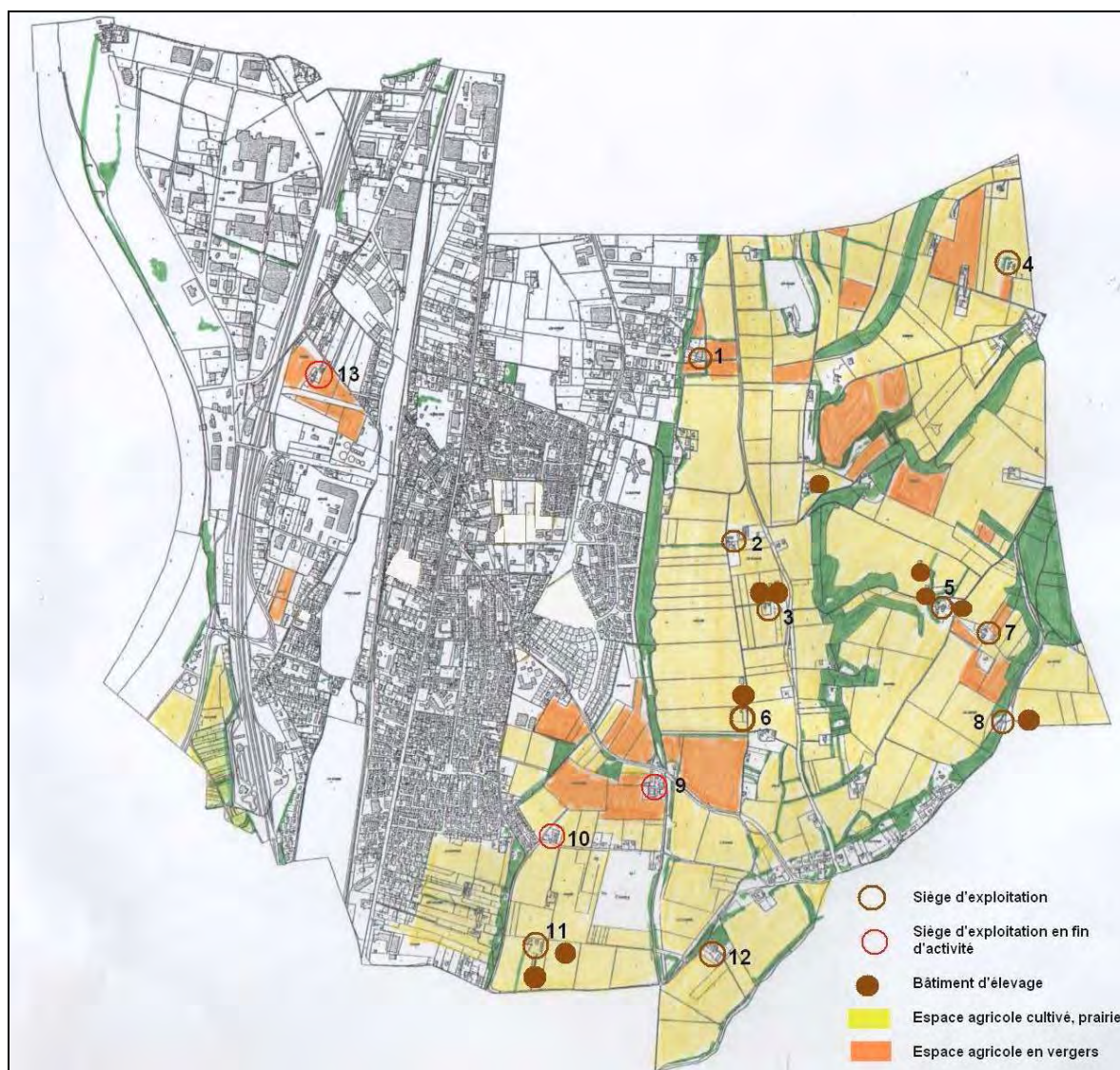
Dans cette optique, l'aménagement du Bois de la Chaffine, organisé sur le principe d'un chantier d'insertion, a pris largement en compte le caractère naturel du site et le respect de la faune et de la flore présente.

La commune est également propriétaire de jardins familiaux situés entre les voies SNCF sur un terrain de 2900m<sup>2</sup>.

## 2.4. Agriculture périurbaine

Le milieu agricole actuel sur Portes-lès-Valence est de type polyculture, garante de qualité du cadre de vie, de biodiversité et de richesse paysagère. Les productions principales sont les céréales (253 ha) et les oléagineux (141 ha), les vergers étant en nette régression. Les élevages de volaille sont également présents, cinq exploitations étant soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Entre 1999 et 2006, le nombre d'emplois de la catégorie agriculteurs exploitants a très peu évolué (0,4 % soit 22 emplois sur 5606 emplois recensés par l'INSEE sur la Commune). Le nombre d'emplois du secteur de l'agriculture est de 177. Le recensement général de l'agriculture réalisé au cours de l'année 2000 a permis de dénombrer 21 exploitations dont 14 professionnelles sur la commune de Portes Lès Valence. Le nombre des exploitations professionnelles a baissé de près de 40 % depuis 1988 (40 exploitations en 1988). Cette diminution a permis aux exploitations de s'agrandir car, pendant la même période, la surface moyenne de celles-ci est passée de 38 à 45 ha. **Cependant la surface agricole utilisée a, quant à elle, fortement baissé, passant de 940 ha à 671 ha, du fait des surfaces importantes consommées par l'urbanisation.**



13 exploitations ont leur siège sur la commune, 3 risquent de disparaître à court ou moyen terme. **Une exploitation de production de fruits, en fort développement travaille selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.**

La plantation de haies champêtres en milieu agricole est une orientation intégrée dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, volet essentiel de la révision du PLU, en cours de réflexion afin de rétablir des corridors écologiques existants il y a encore quelques décennies.

Dans le cadre de son plan de gestion des déchets, la commune travaille sur un partenariat avec le milieu agricole, par le biais de la chambre d'agriculture de la Drôme, pour valoriser les déchets verts issus de l'activité du service espaces verts (taille...) notamment par compostage.

## 2.5. Risques majeurs

La commune de Portes-lès-Valence est compétente en matière de gestion des risques majeurs. Le territoire communal est soumis à de nombreux risques majeurs de natures diverses à savoir les risques technologiques et les risques naturels.

La Commune a adopté par arrêté municipal, en date du 6 décembre 2007, son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document, établi selon le modèle fourni par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID-PC) et répondant à la réglementation du 13 septembre 2005 (décret n°2005-1156), caractérise les risques majeurs auxquels la Commune est soumise. Il définit également la stratégie à adopter en cas d'accident majeur avec notamment la mise en place d'une cellule de crise, l'annuaire des personnes ressources mobilisables, l'inventaire des centres d'hébergement et le matériel disponible. Ce document est consultable en mairie.

Les moyens d'alerte de la population sur la commune sont nombreux : sirènes, panneaux lumineux, site internet, ensemble mobile d'alerte (mégaphone), radio.

### 2.5.1. Risques naturels

#### Le risque Inondation :

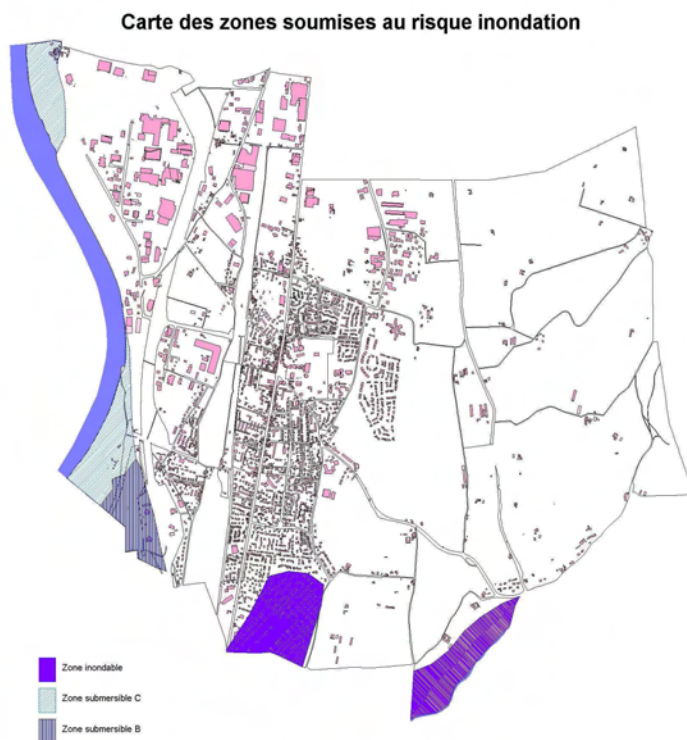
La Commune est soumise à deux types de risque inondation : les zones submersibles du Rhône et les zones inondables par débordement de la Véore. Ces zones sont prises en compte dans le zonage du Plan d'Occupation des Sols (POS) afin d'assurer la maîtrise de l'urbanisme et d'éviter tout aménagement pouvant amplifier ces situations potentiellement dangereuse.

Le débordement de la Véore correspond à une crue de type torrentiel avec une montée rapide des eaux. Dans le cas d'une crue de la Véore, seul un petit secteur en limite de Beauvallon est concerné et les actions à mettre en œuvre consistent à barrer la route départementale RD269 de part et d'autre du rond point et d'évacuer les deux habitations situées dans la zone.

Le débordement du Rhône correspond à une crue avec montée lente des eaux relativement prévisible plusieurs heures à l'avance. Néanmoins, il arrive de constater des variations de débit brutales dues au régime irrégulier des pluies en amont. Le Plan des Surfaces Submersibles de la Vallée du Rhône, approuvé par décret le 8 janvier 1979, définit trois zones de risques différents : une zone A de grand débit avec les terrains inondés fréquemment, une zone B complémentaire avec une hauteur de submersion plus faible, une zone C de sécurité. Ces zones figurent dans le Système d'Information Géographique et sont intégrées dans le zonage du POS. La Commune est protégée du Rhône par une digue cependant les zones submersibles sont susceptibles d'être atteintes par une crue dite centennale. Dans ce cas, en lien avec la Préfecture, la mairie organise l'alerte et l'information de la population, le barrage des routes communales longeant le Rhône notamment sur la zone de la Motte et l'évacuation des établissements situés dans ces zones (station d'épuration, quartier de la motte, aires d'autoroute) puis ouvre des centres d'hébergement sur la commune.

Les dernières crues du Rhône datent de 1993, 2002 et 2003. Celle de 1993 ayant conduit à une inondation des zones submersibles.

Un dispositif d'annonce des crues composé du répondeur téléphonique de la Préfecture avec appel automatique et de sites internet ([www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr), [www.infocrues.new.fr](http://www.infocrues.new.fr)) permet au Maire de se tenir informé de la situation.



## 2.5.2. Risques technologiques

### Le risque Transports de Matières Dangereuses

La Commune de Portes-lès-Valence est traversée du Nord au Sud par de nombreux axes de circulation d'importances nationales voire européenne : la voie ferrée, l'autoroute A7, la route nationale RN7, le Rhône ainsi que par le pipeline Méditerranée-Rhône.

Les risques liés à ces axes de circulation proviennent des produits dangereux transportés pouvant être à l'origine d'explosion, d'incendie et de nuage toxique. Tout transport de ces produits doit faire l'objet d'une signalisation spécifique codifiée à l'attention des services de secours.

Un Plan de Secours Spécialisé, approuvé par le Préfet en 1993, définit les mesures à prendre en cas d'accident sur l'un des axes cités plus haut. Pour l'A7, un Plan de Secours Spécialisé particulier a été adopté en 1997 par le Préfet. Le pipeline fait l'objet, quant à lui, d'un Plan de Surveillance et d'Intervention destiné à réduire les probabilités d'agressions externes involontaires et assurer une réaction rapide en cas d'accident.

La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) est chargée du contrôle du respect de la réglementation pour les véhicules routiers transportant des matières dangereuses.

Des périmètres de sécurité immédiats autour de ces axes de transport apparaissent au POS sous la forme de servitudes.

### Le risque Rupture de Barrage

La Commune de Portes-lès-Valence est soumise à l'onde de submersion en cas de rupture brusque du barrage de Vouglans dans le département du Jura. Le temps d'arrivée du flux d'eau le plus défavorable est estimé à plus de 23h30 et, selon les études, l'onde resterait dans les limites de la zone des plus hautes eaux connues (hors période de crue).

Les zones concernées et les moyens mis en œuvre dans ce cas sont les mêmes que pour le risque inondation.

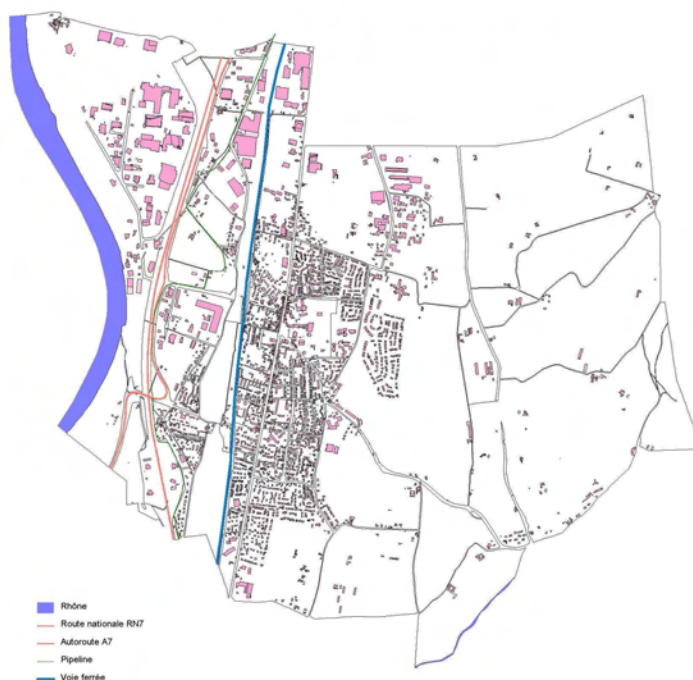
### Le risque Industriel

Les établissements industriels exerçant des activités à risque sont soumis à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui, à partir d'une nomenclature répertoriant toutes les activités, détermine les risques et la dangerosité de l'établissement. La DRIRE est chargée de leur suivi et des contrôles réguliers. Avant leur installation, les industriels ont l'obligation de produire une étude d'impact et une étude de dangers.

Les activités industrielles peuvent être à l'origine d'incendie, d'explosion, de nuage toxique et/ou de pollution du sol et de l'eau.

En 2005, un exercice européen grandeur nature d'accident technologique majeur a été mis en œuvre sur la commune simulant le déraillement d'un train transportant des produits dangereux.

Carte des axes de Transports de Matières Dangereuses

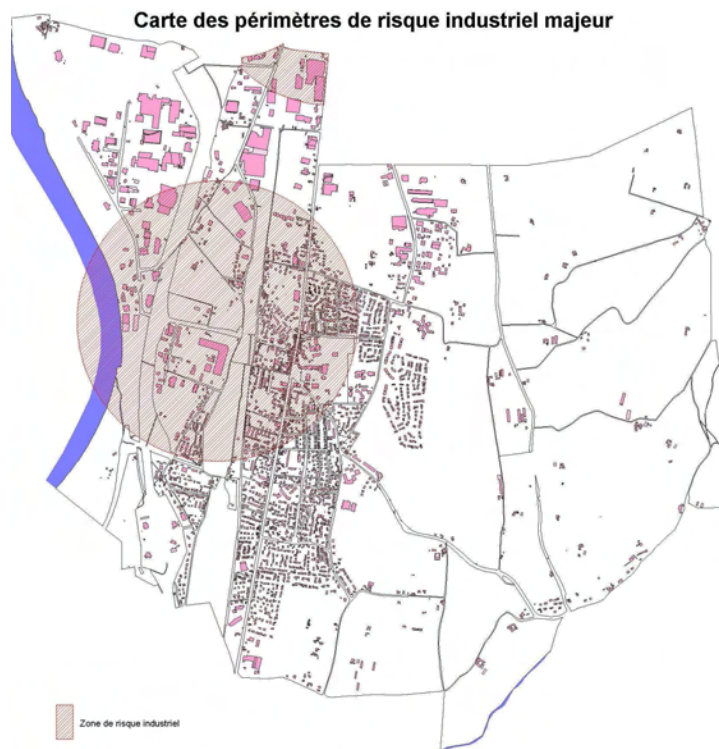


De nombreuses ICPE sont installées sur la Commune ou en limite parmi lesquelles deux établissements classés SEVESO Seuil AS : le Groupement Pétrolier de Portes-lès-Valence situé rue Marcel Pagnol et la Société des Pétroles Shell sur Valence au niveau du Pont des Anglais. Le classement SEVESO regroupe les industries présentant les plus gros risques.

Les périmètres de danger du dépôt situé sur la Commune sont inscrits dans le zonage du POS. La carte ci-contre désigne quant à elle le périmètre Boil-Over, phénomène d'explosion d'un réservoir représentant les plus gros dégâts potentiels avec cependant une probabilité très faible et un délai de prévention relativement long de plusieurs heures.

Des plans de secours existent également pour ces installations. Un Plan d'Opération Interne propre à l'industriel et un Plan Particulier d'Intervention (PPI) adopté par le Préfet le 5 novembre 1993 qui prévoit l'organisation des secours. Le dépôt pétrolier dispose, en plus des moyens d'alerte communaux, une sirène reproduisant le code national d'alerte.

En 2008, la DRIRE Rhône-Alpes a lancé une campagne d'information du public relayée par la commune sous forme de plaquettes distribuées dans toutes les boîtes aux lettres et de supports spécifiques pour les écoles. De même, en 2009, une réunion publique d'information sera organisée en lien avec les services de l'Etat.



### 3. Ecologie, environnement, énergie

#### 3.1. Climat, relation aux problèmes globaux

La ville de PORTES LES VALENCE bénéficie d'un climat tempéré sous trois influences climatiques : l'influence méditerranéenne, avec sa plus ou moins rigoureuse sécheresse d'été qui remonte la vallée du Rhône, l'influence montagnarde, et dans une moindre mesure l'influence atlantique relativement humide qui remonte par les vallées côté Monts du Vivarais. Les vents dominants sont le vent du Nord (mistral), vent sec et froid, et le vent du Sud, doux et en général annonciateur de pluie.

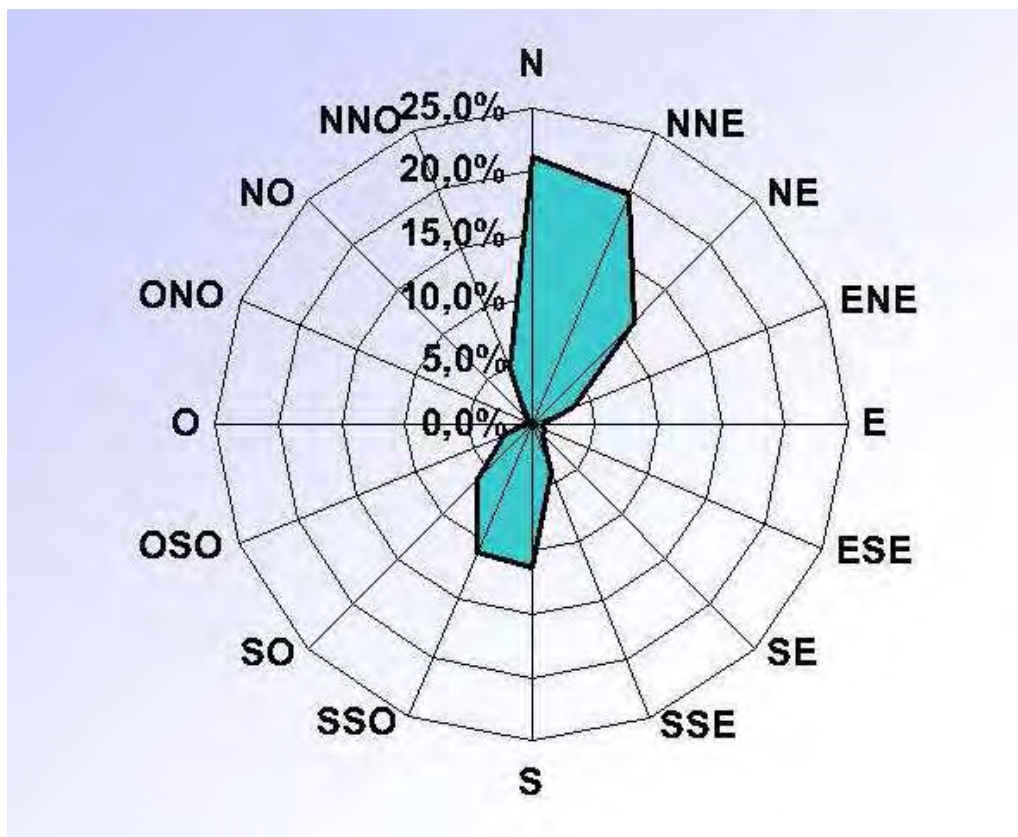
C'est réellement à partir de Valence que l'on ressent l'influence du climat méditerranéen avec un ensoleillement annuel élevé (environ 2 300 heures/an). Les hivers sont frais et lumineux, ce qui fait de la ville un carrefour climatique entre influences continentales et méditerranéennes.

L'amplitude thermique est donc forte. Ainsi, la température moyenne du mois le plus froid (janvier) est de 4°C. A contrario, les étés, typiquement méditerranéens, sont chauds et secs. La température moyenne du mois de juillet est de 22°C.

La pluviométrie annuelle est assez élevée : environ 900mm par an. Les pluies sont particulièrement importantes en mai et en automne (en octobre, la pluviométrie mensuelle est de plus de 100 mm).

Les températures n'ont pas anormalement variées ces dernières années par rapport à la moyenne des températures des 30 dernières années.

Conscient des enjeux du réchauffement climatique, la municipalité participe en 2009 à l'opération mondiale Earth Tour organisée par l'association WWF qui consiste à sensibiliser le grand public en éteignant l'éclairage d'un maximum de bâtiments publics.



Orientation du vent sur Portes-lès-Valence pour l'année 2008

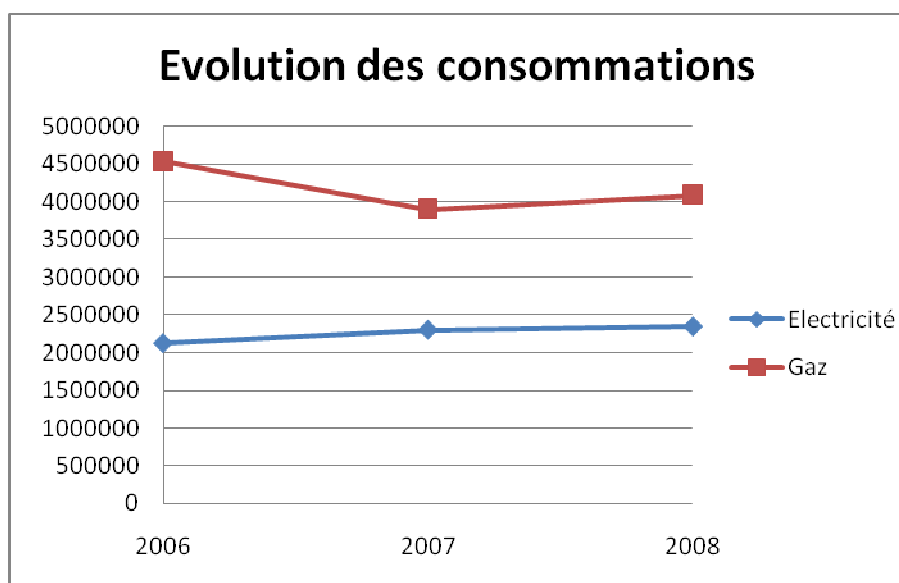


## 3.2. Politique énergétique communale

La partie urbaine de la commune est couverte en grande partie par le réseau de gaz de ville ce qui en fait la première source d'énergie utilisée pour le chauffage. Le niveau de consommation énergétique sur la commune ne peut être connu du fait de l'ouverture des marchés de l'énergie.

Seul le niveau de consommation du patrimoine communal peut être connu. Ainsi, en 2008, la collectivité a consommé :

- **2 343 917 kWh d'électricité**, soit 255,55 kWh/habitant, répartis sur 73 sites d'éclairage public (47%) et 55 bâtiments (53%).
- **4 090 724 kWh de gaz**, soit 446 kWh/habitant répartis sur 20 sites.



On constate que les consommations de gaz et d'électricité ont des tendances à la hausse sur les trois dernières années, phénomène pouvant s'expliquer par de nouveaux aménagements et de nouvelles constructions induisant par conséquent de nouvelles consommations.

L'année 2009 marque l'adoption d'une politique énergétique nouvelle orientée autour de deux axes :

- Recherche d'économie d'énergies lors des opérations programmées de rénovation et de construction, sur l'éclairage public, sur la flotte de véhicules.
- Développement des énergies renouvelables.

Plusieurs projets ont ainsi été programmés dès 2009 et permettront à terme de définir des objectifs précis à partir du retour d'expérience. La commune s'est appuyée dès le démarrage de ces projets sur les partenaires tels que l'ADIL et le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme).

Peu de communication a été réalisée sur l'énergie au niveau communal jusqu'à présent.

Afin de suivre l'évolution des consommations et l'impact des mesures adoptées, les services techniques disposent de logiciels de suivi permettant de réaliser des tableaux de bord.

Parmi la population, les installations de panneaux solaires restent encore peu nombreuses, pour l'année 2008 quatre dossiers de déclaration préalable relatifs à ce type de travaux ont été déposés en mairie. La commune ne dispose pas d'information quant aux autres énergies renouvelables.

### 3.3. Pollution des sols

Plusieurs installations classées susceptibles de présenter une pollution des sols ou des eaux souterraines sont recensées sur la base de données BASOL tenue par le ministère de l'Ecologie.

- **Site de la décharge M.O. S. au lieu-dit Les Galles.** Cette décharge est fermée et réhabilitée. Elle a reçu des ordures ménagères et DIB de 1984 à 1995. Le terrain fait l'objet d'une servitude d'utilité publique (servitudes PM2) instaurée par arrêté préfectoral le 6 février 2003 et prescrivant l'interdiction d'utilisation des sols. Dans le cadre des analyses de routines, en vue de vérifier l'impact de la décharge alors en exploitation, il avait été trouvé des teneurs anormales en **solvants chlorés et hydrocarbures** dans le puits situé sur ce site. Ces teneurs pouvant laisser penser que la décharge était à l'origine d'une pollution de la nappe, et suite à la demande de l'administration, des contrôles et des analyses complémentaires ont été réalisés depuis 1993. En 1995 il s'est avéré que ces teneurs anormales n'ont été détectées que lors des premières analyses. Une surveillance de la nappe est réalisée semestriellement et il n'y a pas d'anomalie constatée.
- **Dépôt SNCF.** Cette installation classée est implantée au cœur de la gare de triage SNCF et a servi depuis sa création au stockage de charbon et d'huile dans un premier temps puis stockage et distribution d'huile et de carburant pour locomotive diesel. En juillet 2000, une erreur de manipulation a conduit à un déversement d'hydrocarbures. Le site a été dépollué (remplacement de la terre, pompage) et est suivi par 14 piézomètres depuis 2005. Cependant il subsiste une pollution locale de la nappe, 5000l d'hydrocarbures ont été pompés jusqu'à aujourd'hui.
- **GROUPEMENT PETROLIER DE PORTES LES VALENCE.** Le site stocke environ 50000m<sup>3</sup> d'hydrocarbures. En 1990, une fuite dans la cuvette de rétention, non étanche à ce moment, a conduit au rejet de 250m<sup>3</sup> d'hydrocarbures. Le site a été dépollué (pompage) et est surveillé par plusieurs piézomètres, la pollution extérieure est faible.
- **PIERI CHIMIE.** Implanté dans la ZI des Auréats – rue Pierre Brossolette, la société a été victime en 1992 d'un incendie sur son entrepôt de produits chimiques qui a conduit à l'infiltration dans le sol et la nappe de produits dangereux tel que du trichloroéthylène. Le captage AEP de Faravel en aval a été stoppé immédiatement. Après dépollution par diverses méthodes (pompage, venting...), le site a été suivi par piézométrie jusqu'en 1994 date à laquelle l'absence de pollution résiduelle a été constatée.
- **Station autoroutière Shell.** Une fuite sur une canalisation a été décelée en août 2000. La quantité d'hydrocarbure perdue est estimée à 2000 litres. Le site a été dépollué (pompage de la nappe) jusqu'à ce que la pollution soit considérée comme normale pour un site industriel.
- **Station autoroutière Total.** La pollution du sol fait suite à une fuite sur une canalisation alimentant en gasoil plusieurs travées de volucompteurs. Cette fuite a été estimée à 8500 litres. La nappe est à 7 mètres de profondeur. 8 mètres cube de terres polluées ont subi un traitement biologique. Le pompage de rabattement mis en place n'a jamais mis en évidence de trace **d'hydrocarbures**. La nappe n'a jamais été atteinte. Une analyse annuelle des eaux de la nappe est réalisée et montre une situation stable. Le rapport final de dépollution a été transmis à l'administration le 14/12/93. Il conclut que les teneurs résiduelles en gaz oil dans le sol sont inférieures après traitement au niveau fixé dans l'objectif de dépollution (0,23 mg/kg). L'administration considère que ce site est traité et reste pour l'instant sous surveillance annuelle des eaux de la nappe.
- **Girodet Marcel** : 144, avenue Jean Jaurès (répertorié dans un inventaire régional historique des anciens sites industriels) et diffusé notamment aux collectivités locales en 1999.

Une campagne de mesure du radon dans l'habitat a permis de déterminer une moyenne de 36 Bq.m<sup>-3</sup> dans le département de la Drôme qui en fait un département peu touché, les mesures sur Valence ont été également inférieures à 50 Bq.m<sup>-3</sup>. Pour rappel, le radon est un gaz naturel radioactif émis par le sol mesuré en Bq.m<sup>-3</sup>, un Becquerel (Bq) correspondant à une désintégration par seconde.

### 3.4. Qualité de l'air

C'est dans les années 1970 que l'Etat français a opté pour la mise en place d'un système original de surveillance de la qualité de l'air en constituant des associations regroupant des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des industriels. La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 a conforté et renforcé ce mode de fonctionnement en y adjoignant un collège d'administrateurs représentant les associations de défense de l'environnement et des consommateurs ainsi que des personnalités qualifiées notamment du milieu médical. **En 1997, l'ASQUADRA, devenu en 2007 l'ATMO Drôme-Ardèche, a été créée pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en Drôme-Ardèche.**

La Vallée du Rhône est soumise à un fort trafic avec de nombreux axes majeurs de circulation, notamment l'autoroute A7 traversant la commune, à l'origine d'une forte pollution de l'air même si celle-ci est balayée par de fréquents vents (Mistral ou vent du Sud).

L'être humain respire en moyenne 10 à 15 m<sup>3</sup> d'air par jour. Les principaux polluants mesurés dans l'air sont les poussières, le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote et l'ozone. 3 stations de surveillance sont implantées sur l'agglomération valentinoise dont une sur la commune de Portes-lès-Valence à l'école Joliot-Curie.

Indice de qualité d'air	2007			2008			2009 (janvier-février)		
	jours	jours		jours	jours		jours	jours	
1 Très bon	0	221	61%	0	259	71%	0	41	69%
2 Très bon	12			11			2		
3 Bon	108			113			23		
4 Bon	101			135			16		
5 Moyen	81	136	37%	51	101	28%	4	13	22%
6 Médiocre	42			38			5		
7 Médiocre	13			12			4		
8 Mauvais	4	8	2%	4	6	2%	5	5	8%
9 Mauvais	4			2			0		
10 Exécrable	0			0			0		

#### Répartition de l'indice de qualité de l'air sur l'agglomération de Valence (source ATMO Drôme Ardèche)

Globalement, l'indice de qualité de l'air est bon 7 sur 10 dans l'année. Les polluants à l'origine de la dégradation de la qualité de l'air sont, sur l'agglomération valentinoise, **les particules en suspension et l'ozone en période estivale**. Les dégradations dues aux oxydes d'azote sont beaucoup moins fréquentes.

Indice de qualité d'air	Indice ATMO	Poussières (PM10)	Dioxyde de soufre (SO2)	Dioxyde d'azote (NO2)	Ozone (O3)
1	0	3	365	42	19
2	11	121	0	170	60
3	113	149	0	133	100
4	135	59	0	18	112
5	51	9	0	3	43
6	38	14	0	0	24
7	12	5	0	0	7
8	4	3	0	0	1
9	2	2	0	0	0
10	0	0	0	0	0

#### Répartition en nombre de jours de l'indice de qualité de l'air par polluant en 2008 (source ATMO Drôme Ardèche)

**Le dioxyde de soufre**, émis majoritairement par les activités industrielles, et le monoxyde de carbone, émis principalement par le trafic routier, affichent des tendances à la baisse et des valeurs largement en dessous des seuils règlementaires. Ils ne posent pas de problème particulier.

**Les oxydes d'azote** (monoxyde et dioxyde) proviennent des phénomènes de combustion et plus particulièrement du trafic routier. Des dépassements du seuil d'information de la population sont observés ponctuellement en proximité de trafic. **Des pointes à 66 µg/m<sup>3</sup> ont été observées en 2007 en bordure de trafic autoroutier. Depuis le début de l'année 2009 aucun dépassement n'a été constaté.**

**Les particules en suspension**, classées en deux catégories PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> selon leur taille, ont pour origine également les phénomènes de combustion (chauffage et transport). Les PM<sub>2,5</sub> sont les plus problématiques de par leur taille qui leur permettent de pénétrer plus profondément dans l'organisme. De nombreux épisodes de pollution sont dus à ces polluants, le dernier ayant eu lieu en janvier 2009 avec un dépassement du seuil d'information pour les personnes sensibles durant 8 jours (mi janvier puis fin janvier). Un arrêté préfectoral de limitation de vitesse a été pris sur la majorité du département de la Drôme durant toute la durée de l'épisode. Seules les PM<sub>10</sub> sont mesurées par les stations de l'agglomération.

**Les pollens** sont depuis quelques années pris en considération notamment en raison des allergies de plus en plus nombreuses. Des projets de modélisation sont en cours. L'ambroisie, présente sur quelques parcelles sur la commune, est généralement fauchée après demande formulée par la mairie.

Le trafic routier découlant du passage de l'autoroute A7 sur la commune n'étant pas un trafic local, la municipalité n'a que peu de moyens d'action sur les polluants rejetés dans l'air. Peu de communication est réalisée sur cette thématique au niveau communal. Plusieurs actions engagées vont cependant dans le bon sens et tendent à améliorer la qualité de l'air : développement des liaisons vertes, extension des zones de limitation à 30km/h, développement des transports en commun notamment sur la zone de la motte, projet de plan de déplacement d'administration, développement des énergies renouvelables...

### 3.5. Bruit

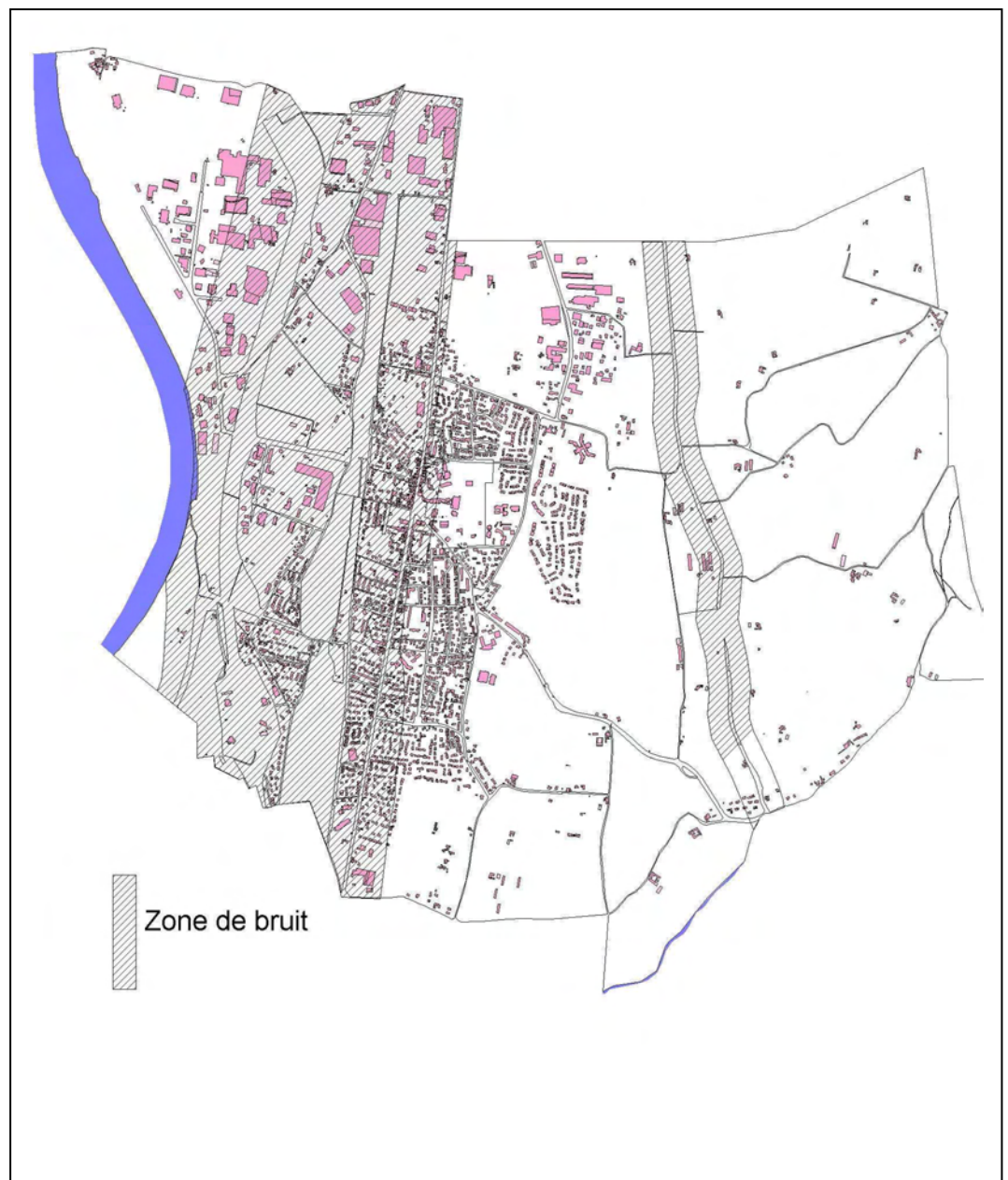
Les trois grandes infrastructures de circulation (voie SNCF, A7, RN7) très circulées sont inévitablement sources de nuisances importantes (bruit, poussières, coupures physiques et "psychologiques"...) pour l'environnement immédiat et notamment pour l'habitat. La voie ferrée coupe en deux le centre urbain. L'axe autoroutier longe la périphérie de l'agglomération de Portes et passe notamment en bordure immédiate des quartiers d'habitat des cités ouest, entraînant des nuisances notables notamment en matière de bruit, et de qualité de l'air. Des murs anti-bruit ont été mis en place à ce niveau pour atténuer les nuisances sonores vis à vis de l'habitat.

En application de la loi de 1992, relative à la lutte contre les nuisances sonores, les arrêtés préfectoraux de 1999 classent en voie bruyante :

- la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille : classée en catégorie 1, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 mètres, en type de tissu « ouvert » ;
- l'autoroute A7 : classée en catégorie 1, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 mètres, en type de tissu « ouvert » ;
- La route nationale RN7 et la route départementale RD 111 : classées en catégorie 3, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 mètres, en type de tissu « ouvert ».
- La route départementale RD 7 : classée en catégorie 3 et 4, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 30 mètres en type de tissu rue en «U», et est de 100 mètres en type de tissu « ouvert ».

Dans les secteurs affectés par le bruit, les constructions doivent répondre à certaines normes acoustiques.

Par rapport à ces nuisances, l'implantation de nouvelles habitations aux abords immédiats des voies bruyantes est à éviter, composition urbaine et typologie des constructions (hauteur des constructions) sont des éléments importants dans la prise en compte de ces nuisances sonores.



### 3.6. Gestion des déchets

La commune de Portes-lès-Valence a délégué en 1997 la gestion des déchets au SISAV (Syndicat Intercommunal des Services de l'Agglomération Valentinoise). La collecte des déchets s'établit sous différentes formes :

- Collecte des ordures ménagères (OM) en porte-à-porte ;
- Collecte des déchets recyclables (corps creux et corps plats) en porte-à-porte sur les zones urbaines ;
- Collecte des déchets recyclables en point d'apport volontaire ;
- Déchetterie intercommunale située entre les deux voies ;
- Collecte des déchets de soins médicaux.

Seule la collecte des déchets du marché forain hebdomadaire est gérée par la commune directement qui a mis en place un système de collecte sélective (carton, caquettes bois, OM).

Des bennes ont également été mises en place pour la collecte des vêtements usagés (parking du temple, de la halle des sports, en face de l'Hôtel des Voyageurs et rue Fernand Léger).

Valence Major a reçu le 20 janvier 2009 le label Qualitri délivré par Valence Major et Eco-Emballage primant la qualité de son service de collecte. Le SISAV assure également une mission d'information et de sensibilisation portée par divers documents de communication et par trois ambassadeurs du tri.

	Tonnage 2008	Evolution 2007-2008	Ratio kg/an/hab
<b>Ordures Ménagères</b>	32826,40	-0,77%	227,80
<b>Corps Creux</b>	898,37	5,84%	7,87
<b>Corps Plats</b>	5729,67	3,75%	50,22
<b>Verre</b>	2533,35	2,38%	22,20
<b>TOTAL</b>	41987,79	0,15%	367,98
<b>Textile</b>	24	Démarrage en 2008	

#### Déchets collectés sur l'agglomération

**La tendance générale sur l'agglomération révèle une augmentation des quantités de déchets recyclables et une stagnation des quantités d'ordures ménagères. On note toutefois une baisse des quantités de déchets collectées sur les points d'apport volontaire situé sur la commune (-11,25% pour les corps creux et -16,46% pour les corps plats). Les PAV fonctionnant le mieux sont ceux du parking du temple et ceux en face de l'Entreprise 26 (verre uniquement) cependant ces derniers posent un problème de dépôt sauvage important à leur pied.**

On note également un taux de refus de 9,9% en 2007 pour les déchets présentés au centre de tri dû aux erreurs de tri.

La collecte des OM sur la Commune est réalisée deux fois par semaine en porte-à-porte, les déchets sont dirigés vers le Centre d'Enfouissement Technique de Chatuzange le Goubet. Les corps creux (bouteilles plastiques, flacons) et corps plats (papier, carton) sont dirigés vers le centre de tri du SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) situé à Portes-lès-Valence.

Le SYTRAD est en train de construire trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels permettant à l'avenir de séparer mécaniquement les ordures ménagères de composition variée en 3 flux homogènes :

- les biodéchets, compostés sur place ;
- la fraction combustible, utilisée par des industriels ou enfouie ;
- les inertes, destinés à l'enfouissement en centre spécialisé.

Un de ces centres se situe sur la commune d'Etoile Sur Rhône.

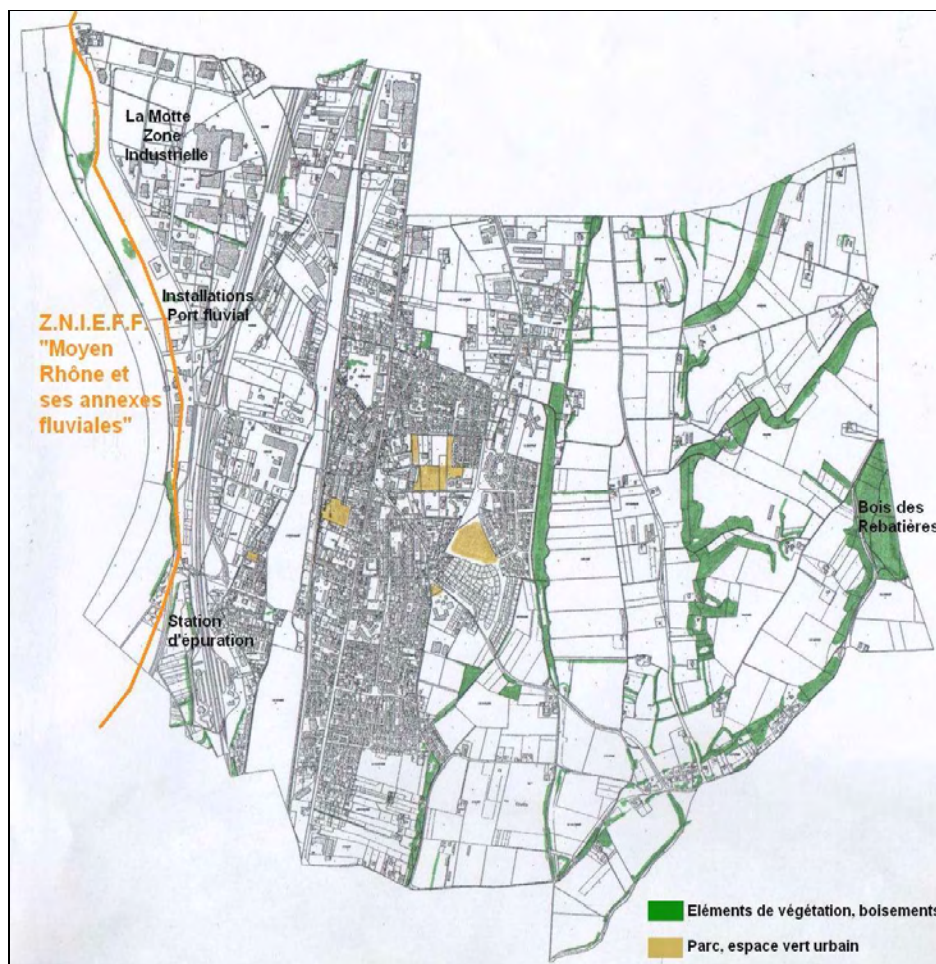
### 3.7. Biodiversité et espaces naturels

La biodiversité constitue une richesse héritée du passé que nous avons le devoir de transmettre aux générations à venir ; car elle est d'importance vitale. A ce titre-là, elle est en cohérence avec la notion de « développement durable » dont elle est un élément clé.

Les milieux humides en particulier sont des zones écologiques stratégiques en matière de maîtrise des inondations où la biodiversité s'épanouit.

Sur le territoire communal, le couvert végétal est restreint; il souligne les ruptures de pentes, les modelés du relief... **Dans la plaine subsistent des milieux humides importants : les boisements ripisylvains en bordure du Rhône et surtout le long de la Véore ainsi que quelques linéaires résiduels de haies ou brise-vents.** La végétation est présente surtout sur les talus bordant les terrasses, le long des talwegs des Rebatières et de la Houppie, et au niveau de l'extrémité de la terrasse orientale avec le Bois des Rebatières qui se prolonge sur le territoire de Montéléger.

La végétation naturelle dominante appartient à la série du chêne pubescent ou chêne blanc qui subit encore l'influence méditerranéenne (climat sec et chaud) qui remonte la vallée du Rhône. Cet étage marque la transition avec le climat plus froid de la France de l'Est. La présence d'orchidées est également à noter dans certaines zones (Bois de la Chaffine, Monerit).



De par la faible étendue du couvert végétal, les quelques boisements résiduels existants sont d'autant plus importants qu'ils constituent de rares îlots de refuge pour la faune dans un environnement très "artificialisé" par l'urbanisation et une agriculture relativement intensive. Ces coulées vertes participent également à la préservation de la qualité des cours d'eau dans la plaine de Valence soumise aux fortes pressions de l'activité humaine. Cette végétation est le dernier filtre aux éléments polluants et à la terre venant des champs cultivés. Le long de la Véore, les ripisylvains sont également utiles au maintien des berges et à la protection contre les crues.

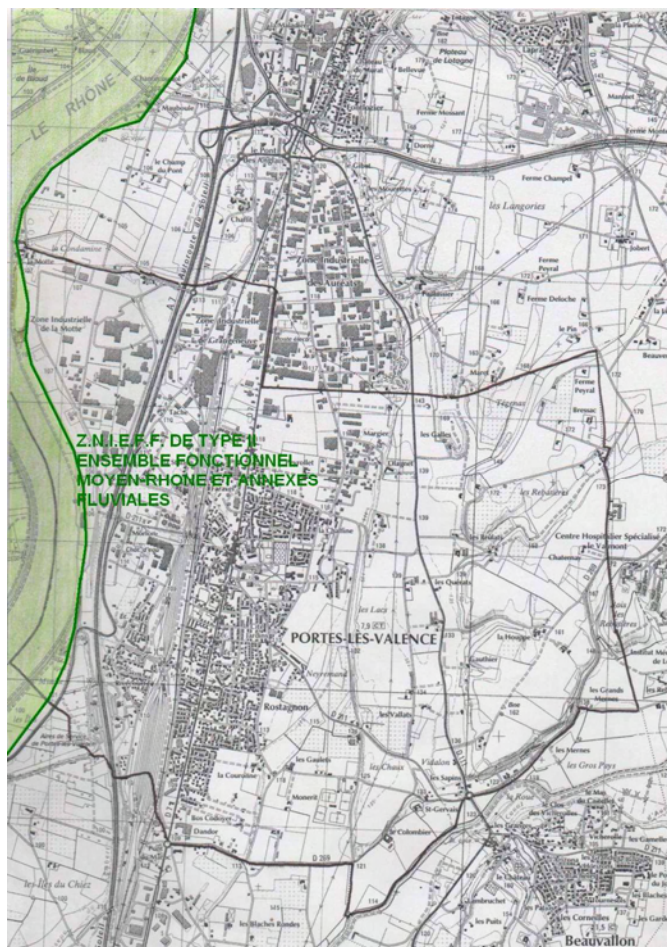
La préservation des milieux humides de la commune présente également un enjeu de mise en valeur et de reconquête de ces espaces pour des activités de découverte et de loisir le long du Rhône et de la Véore.

**Dans le cadre de la rénovation de l'inventaire national des Z.N.I.E.F.F., une nouvelle zone de type 2 (grand espace fonctionnel dont l'équilibre général de l'ensemble doit être préservé) est retenue.**

Cette Z. N. I. E. F. F. de type 2 « Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales » s'étend sur un vaste espace linéaire formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « îlônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales, son champ naturel d'inondation ... Il englobe le lit majeur dans ses sections restées à l'écart de l'urbanisation, et le lit mineur du fleuve y compris dans la traversée des agglomérations, dont celle de Lyon.

Concernant Portes Lès Valence, le périmètre de la Z.N.I.E.F.F. touche la bordure immédiate des berges du Rhône. Elle s'étend notamment sur la bordure occidentale de la zone portuaire de La Motte, qui est en totalité constructible pour des activités économiques, mais qui n'est que partiellement occupée par des constructions à usage d'activités et par les installations du port fluvial. Une partie de ce site, plus particulièrement des terrains CNR en façade du Rhône sont en friches, quelques éléments de végétation ripisylves sont présents en bordure du fleuve, le long du chemin de halage au nord, et également en partie sud au niveau d'une aire de détente utilisée par les véliplanchistes. Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la zone portuaire devront être pris en compte ces

prérogatives de protection de l'ensemble fonctionnel « Rhône Moyen ».



La qualité de la Véore au niveau de SAINT MARCEL LES VALENCE est de classe 1B, son objectif qualité reste 1B. Le Rhône est à ranger dans la classe de qualité 1B (bonne qualité) à 2 (moyenne qualité), son objectif de qualité est 1B.

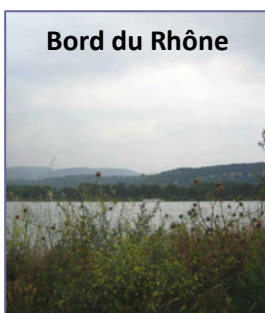
Il n'y a pas d'activités de baignade référencées sur le Rhône et sur la Véore. La rivière la Véore est classée en 1 - catégorie piscicole.

La commune souhaite également encourager la plantation de haies-corridors en zone agricole permettant d'assurer une continuité entre les différents milieux et facilitant les déplacements de la faune sauvage. Elles joueraient également un rôle paysager fort en structurant les plaines agricoles.

Les paysages se caractérisent sous plusieurs formes conférant une certaine originalité et un fort attrait au territoire communal : de grandes ouvertures visuelles sur les horizons lointains, de belles vues panoramiques et de nombreux points de vue d'intérêts sur le secteur agricole et le bâti typique. Cependant les vastes zones industrielles constituent des points noirs du paysage communal d'autant plus que le traitement des abords et des bâtiments n'est pas du tout soigné.



**Plateau ouvert aux horizons lointains**



**Bord du Rhône**





## 3.8. Gestion de l'eau

### 3.8.1. Ressource en eau, eau potable

Le long du Rhône et dans les alluvions des terrasses quaternaires, notamment les plus basses, circulent d'importantes nappes aquifères.

La nappe des alluvions post-wurmiennes constitue l'unité hydrogéologique la plus importante. L'épaisseur moyenne de l'aquifère est généralement supérieure à 10 mètres, atteignant même parfois 25 m dans certains secteurs. La perméabilité moyenne des alluvions est élevée (4 à  $5 \cdot 10^{-3}$  m/s), mais la qualité des eaux est mauvaise, en raison de la pollution chimique par le Rhône, et de la faible profondeur de cette nappe.

Dans les basses terrasses wurmiennes, circule une nappe continue qui se raccorde finalement au niveau du Rhône par l'intermédiaire des alluvions récentes. L'épaisseur de l'aquifère varie entre 5 et 10 mètres. La perméabilité moyenne se situe vers  $2,3 \cdot 10^{-2}$  à  $8 \cdot 10^{-3}$  m/s au Sud de la ville de Valence. Les conditions sanitaires sont très médiocres. Cette nappe aux ressources abondantes mais peu profonde est également particulièrement sensible aux pollutions de toutes sortes (chimiques, bactériologiques, agricole...), en raison de la forte perméabilité des terrains.

Suite à une pollution accidentelle de la nappe phréatique, la Commune de Portes-lès-Valence ne peut plus utiliser son forage de Faravel et doit acheter l'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois (SIESV) par l'intermédiaire du fermier du Syndicat : VEOLIA EAU. L'eau achetée au SIESV provient essentiellement du **puit des Tromparents sur Beaumont-lès-Valence alimentant le réservoir des Rebatières** situé sur la commune voisine de Montéléger. Portes-lès-Valence représente environ la moitié des besoins du SIESV.

L'eau de la nappe est fortement chargée en nitrates provenant essentiellement d'une pollution agricole diffuse mais les teneurs restent cependant inférieures à la norme de 50mg/l. La présence de pesticides a également été détectée dès 1997 et est suivi attentivement. La nappe est donc vulnérable à son environnement immédiat.

En 2004, le Syndicat Mixte d'Etude Sur La Diversification En Eau Potable De La Région Du Valentinois (SEDIVE) a engagé la réalisation d'un schéma directeur pour la sécurisation en eau potable. Actuellement, les ouvrages sont exploités à leur maximum de production. Plusieurs hypothèses sont envisageables pour diversifier et sécuriser l'approvisionnement :

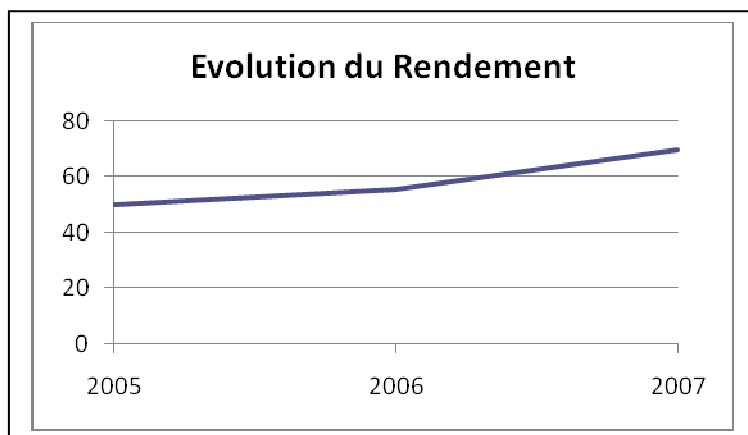
- 1/ Renforcement de l'interconnexion existante avec le réseau de Valence au niveau de la rue du Commandant Cousteau ;
- 2/ Interconnexion avec le réseau de Valence au niveau de la rue Pierre Brossolette ;
- 3/ Interconnexion avec le réseau du SIESV au niveau de Lautagne.

La commune n'est pas concernée par un périmètre de protection d'un captage d'eau potable et il n'est pas prévu de créer de nouveau captage sur la commune.

L'eau est acheminée depuis le réservoir des Rebatières jusqu'au réseau de distribution de Portes-lès-Valence via deux canalisations de diamètres 300 mm, l'une située en partie nord de la commune et l'autre au sud. Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie directe. Les ouvrages de distribution comprennent environ 77 kilomètres de réseaux de différents diamètres pour près de 3200 abonnés.

Une surveillance permanente du réseau d'eau a été mise place durant l'année 2006. Ce dispositif comporte 8 îlots permettant de sectoriser le réseau et de comptabiliser les volumes consommés par secteur. Pour ce faire, 10 débitmètres ont été installés à la jonction des îlots. Ces appareils, ainsi que les deux compteurs généraux, sont tous équipés d'un système de transmission des données permettant de recueillir les volumes sur un site Internet dédié. Ce dispositif a permis d'inverser la tendance à la baisse du rendement du réseau grâce à une détection - réparation de fuites plus performante. L'objectif de la municipalité est de maintenir cette tendance à la hausse et d'améliorer le rendement jusqu'à atteindre 75 à 80%.

Année	2005	2006	2007
Rendement	50,04%	55,41%	69,47%
Volume acheté (SIESV) en m3	1242770	1265191	968538
Volume facturé en m3	621909	701103	672806

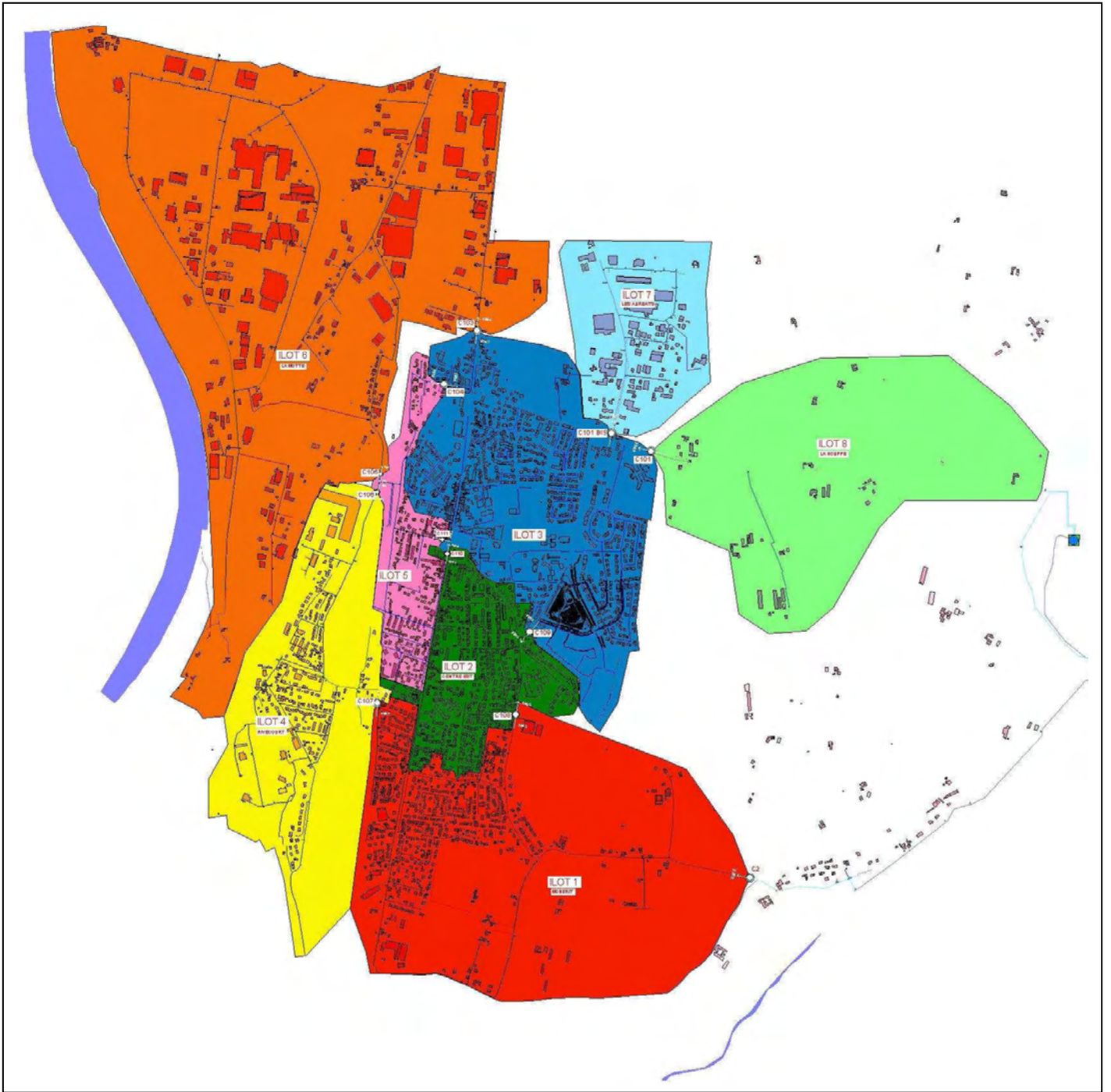


**Sur les trois derniers rapports annuels sur le prix de l'eau et la qualité du service, le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques et physico-chimiques a été de 100 %.**

Un programme pluriannuel de suppression des branchements en plomb a été engagé en 2007 auprès de l'Agence de l'Eau afin de distribuer une eau contenant moins de 10µg/l de plomb d'ici 2013. 637 branchements en plomb sont encore recensés actuellement.

Le prix de l'eau est composé d'une partie fixe (abonnement, location compteur) et d'une part liée à la consommation. En 2007, le prix total d'un mètre cube d'eau (eau + taxes + assainissement) était de 1,68€. **L'écart au prix moyen observé sur le bassin Rhône Méditerranée Corse est de -42% en 2007.** Le prix de l'eau n'ayant pas augmenté depuis de nombreuses années, une augmentation relativement forte est à prévoir prochainement pour financer les travaux nécessaires sur les réseaux d'eau et d'assainissement notamment pour le renouvellement des canalisations en grande majorité vieillissante.

Les besoins en eau sont également pris en considération dans la politique d'aménagement du territoire notamment dans le cadre de la révision du PLU. La modélisation du réseau serait un outil intéressant pour affiner la connaissance du réseau.



Ilottage du réseau d'eau de Portes-lès-Valence

### 3.8.2. Assainissement

#### ***Assainissement collectif***

Le service public de l'Assainissement est assuré en régie directe par le Service des Eaux de la Commune. Le réseau d'assainissement de la ville de Portes-lès-Valence est unitaire pour la majorité des canalisations anciennes avec des antennes pseudo-séparatives sur les parties plus récentes. Le règlement du service de l'assainissement a été adopté en 2007 par le Conseil Municipal. Il stipule que seules les eaux usées sont admises, les eaux pluviales étant gérées à la parcelle en privilégiant l'infiltration.

**Les ouvrages de collecte s'étendent sur environ 60 kilomètres linéaires de réseaux.** Plusieurs stations de relevage permettent d'acheminer les eaux usées vers une station d'épuration type boues activées ayant une capacité de traitement de l'ordre de 75 000 E.H., mise en place en 2001. Un seul déversoir d'orage est susceptible de déverser dans le milieu naturel, cet ouvrage est équipé d'un dispositif d'auto surveillance.

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Portes les Valence (SIARP). Ce syndicat est composé des communes de Beaumont les Valence, Beauvallon, Etoile sur Rhône, Montéléger, Portes les Valence et Valence (ZI des Auréats). Le SIARP est propriétaire de la station d'épuration située sur la commune.

Une part importante des eaux usées reçues sur la station d'épuration est composée d'eaux résiduares d'origine industrielle et plus particulièrement agro-alimentaire. Deux conventions spéciales de déversements pour des rejets d'eaux usées à caractère industriel existent et permettent de maîtriser les rejets des sociétés FRUIVAL et OXENA. Le contrôle des conventions est basé sur l'auto surveillance avec des campagnes de mesure inopinées. 25 arrêtés municipaux d'autorisation de déversement ont également été délivrés aux autres entreprises rejetant des eaux usées non domestiques mais ne nécessitant pas de convention de raccordement.

Un bureau d'étude est chargé, depuis septembre 2007, de réaliser le schéma directeur du réseau d'assainissement conjointement à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il comprend un volet « zonage de l'assainissement », permettant de distinguer les zones relevant de l'assainissement collectif des zones relevant de l'assainissement non collectif. Ce document sera soumis à une procédure d'enquête publique à son terme. Cette étude comporte également un diagnostic du réseau d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif permettant d'avoir ainsi une meilleure connaissance des réseaux. Ce schéma directeur sera intégré à la révision du PLU afin d'assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec la capacité des réseaux. La finalisation de cette étude devrait intervenir fin 2009. Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**Le diagnostic a d'ores et déjà permis de mettre en évidence un réseau vieillissant et une présence importante d'eaux claires parasites de l'ordre de 24,55m<sup>3</sup>/h sur l'ensemble du réseau. Des investigations complémentaires ont été demandées en vue de repérer précisément les tronçons à réhabiliter et les branchements importants d'eaux pluviales. Un programme pluriannuel de travaux sera élaboré à l'issue du diagnostic afin d'améliorer les performances du système de collecte et de dimensionner les futures extensions sur les zones ouvertes à l'urbanisation.**

**La station est aujourd'hui exploitée à 60% environ donc largement dimensionnée pour accueillir les charges entrantes y compris les eaux claires parasites et les futures zones ouvertes à l'urbanisation. Le rendement épuratoire est très bon depuis plusieurs années. La station d'épuration est certifiée ISO 14001.**

Un dispositif de télégestion a également été installé sur les principaux postes de relevage du réseau permettant une meilleure réactivité des services en cas de dysfonctionnement.

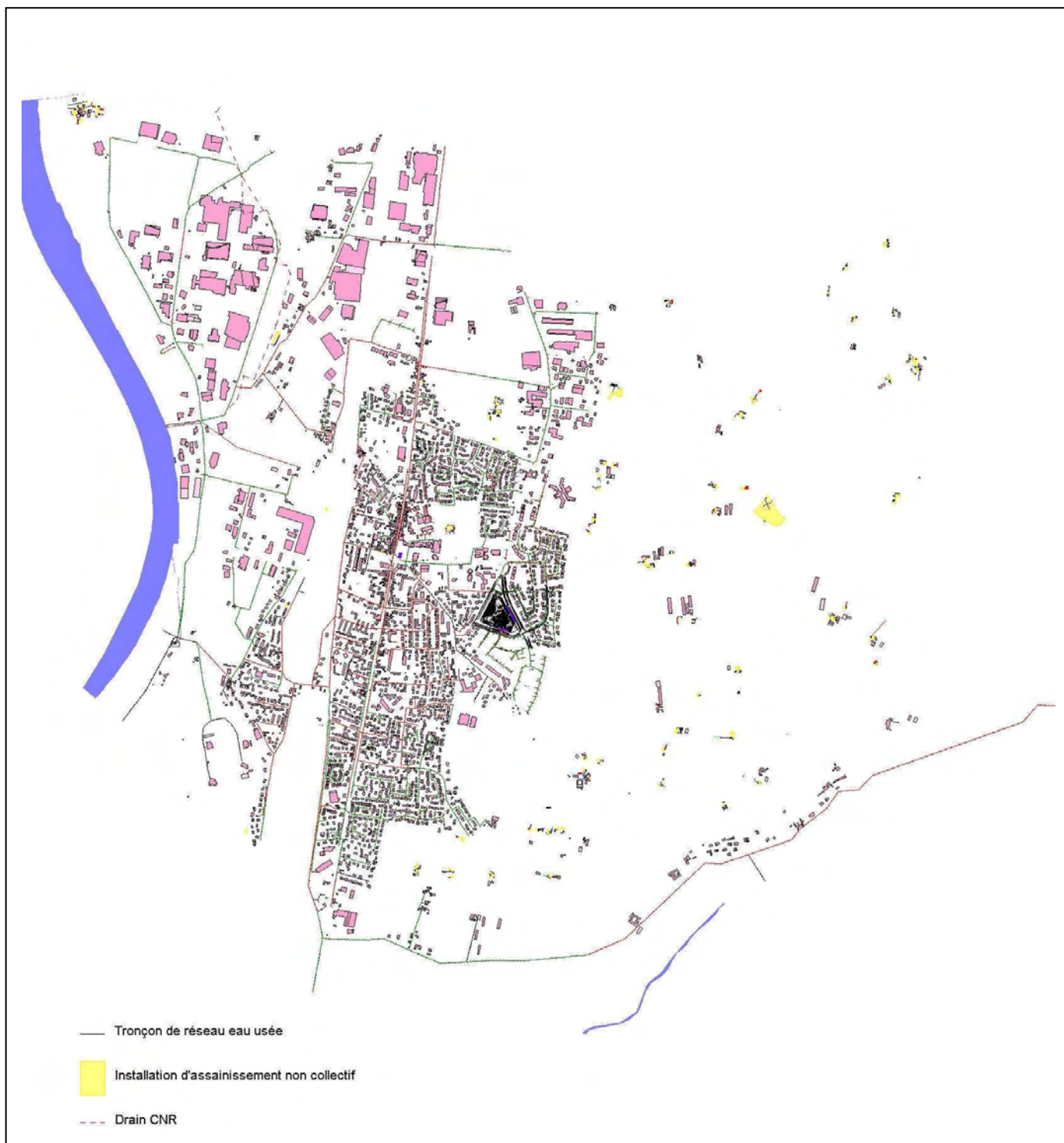
Le SIARP ainsi que l'exploitant de la station d'épuration, Veolia, organise ponctuellement des opérations de communication auprès du public (plaquette de sensibilisation, visite organisée de la station).

#### ***Assainissement non collectif***

L'étude de zonage d'assainissement citée auparavant est l'étape préalable à la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Une centaine d'installations d'assainissement non collectif est répertoriée sur la commune. Seulement 34% d'entre elles sont aux normes.

Un équipement conforme aujourd'hui est constitué d'une fosse toutes eaux de 3 000 litres (logement de type F3 à F5) et d'un système de filtration qui constitue le traitement final de l'effluent.

Pour être opérationnel, un tel système doit être vidangé au moins une fois tous les trois ans. La même conformité peut être obtenue avec un bac à graisse de 500 litres et une fosse septique de moitié de volume de la fosse toutes eaux (1 500 litres au minimum).



**Ouvrages d'assainissement sur Portes-lès-Valence**

## 4. Développement économique

### 4.1. Développement économique

De très importantes surfaces sur la commune de Portes-lès-Valence sont consacrées aux zones d'activités économiques (environ 350 hectares). Le développement de ces espaces s'est réalisé en bordure des infrastructures et en continuité des premières installations industrielles, sur cinq grands secteurs : La Motte, Les Auréats, Grangeneuve, Morlon, Dandor.

**En 2007, on dénombrait 369 établissements pour un total de 4743 emplois soit une moyenne de 14 salariés par entreprise et environ 37 établissements pour 1000 habitants. Le nombre d'entreprises, tout secteur confondu, a augmenté de 21,8% sur la période 2000-2007 avec une contribution importante dans le domaine des activités de services (+48,7%).**

Ce développement économique important s'explique notamment par la présence du Port Fluvio-Maritime, en plein développement, ainsi que la voie ferrée et la gare de triage. La liaison ferrée entre le port et les lignes SNCF, ainsi que la proximité de l'entrée sur l'A7, permet d'assurer la multimodalité du site, véritable enjeu dans les perspectives de développement économique de l'agglomération valentinoise à l'échelle régionale.

L'implantation de la base logistique Grand Sud de l'enseigne LEROY MERLIN au sud du Pont des Lônes sur Valence, générant ainsi plus de 300 emplois, s'explique en partie par la présence du Port, capable de réceptionner les conteneurs maritimes depuis l'achat, en 2003, d'une grue portuaire mobile. Ce sont ainsi plus de 5000 conteneurs par an qui vont transiter par le port vers cette base logistique. **En 2007, le port a reçu 80 bateaux pour un trafic de 350 000 tonnes.**

**Le secteur de La Motte – Chaffit**, sur lequel ces infrastructures sont implantées, est la première zone industrielle de la commune. Dès les années 70, les plus importantes entreprises de la commune s'y sont installées : les meubles Magne, les graines Tézier, les fours Pavaiiler, FRUIVAL... Depuis les années 90, **la vocation « logistique » du secteur** a été renforcée avec l'implantation de nombreuses entreprises de transport fonctionnant en multimodalité. Actuellement, la CNR travaille sur un projet d'aménagement des 27 ha de terrains situés au Nord du Port. La quasi-totalité du secteur est aujourd'hui urbanisée. Il faut noter également qu'une grande partie du secteur fait partie des zones intercommunales de l'agglomération gérées par Valence Major (ZAC de Chaffit). La zone portuaire fluviale est de la compétence C.N.R.

#### **Zone de Grangeneuve :**

Zone d'activité à dominante industrie et artisanat avec des entreprises importantes comme MERLIN (un peu plus de 100 emplois), BILLON (plus de 250 salariés sur plusieurs départements), les chaudières PERGE (une soixantaine de salariés), MONOPANEL SUD (une quarantaine de salariés), TRIGANO (une quarantaine de salariés). Les activités implantées nécessitent des emprises de stockage importantes. L'implantation des activités s'est réalisée le plus souvent au gré des opportunités foncières, créant un tissu bâti relativement lâche, relativement désorganisé (enclaves non bâties, délaissés, voies en impasse, peu de liaisons est-ouest...), et où la « vitrine » qu'offrent les entreprises est souvent peu valorisante.

**Les circulations est-ouest à l'intérieur de cette zone sont d'ailleurs contraintes par la voie SNCF, elles se limitent à la rue Benjamin Moloise qui passe en passage inférieur sous la voie ferrée (gabarit limité).**

Côté est, les entreprises implantées le long de la R.D. 7 ont eu tendance à s'orienter vers des activités de commerce et de services notamment au niveau du premier rond point de la ville (carrefour avec la rue de Lattre de Tassigny) : meubles et équipement de la maison, restauration, discount alimentaire, ...

#### **Zone des Auréats :**

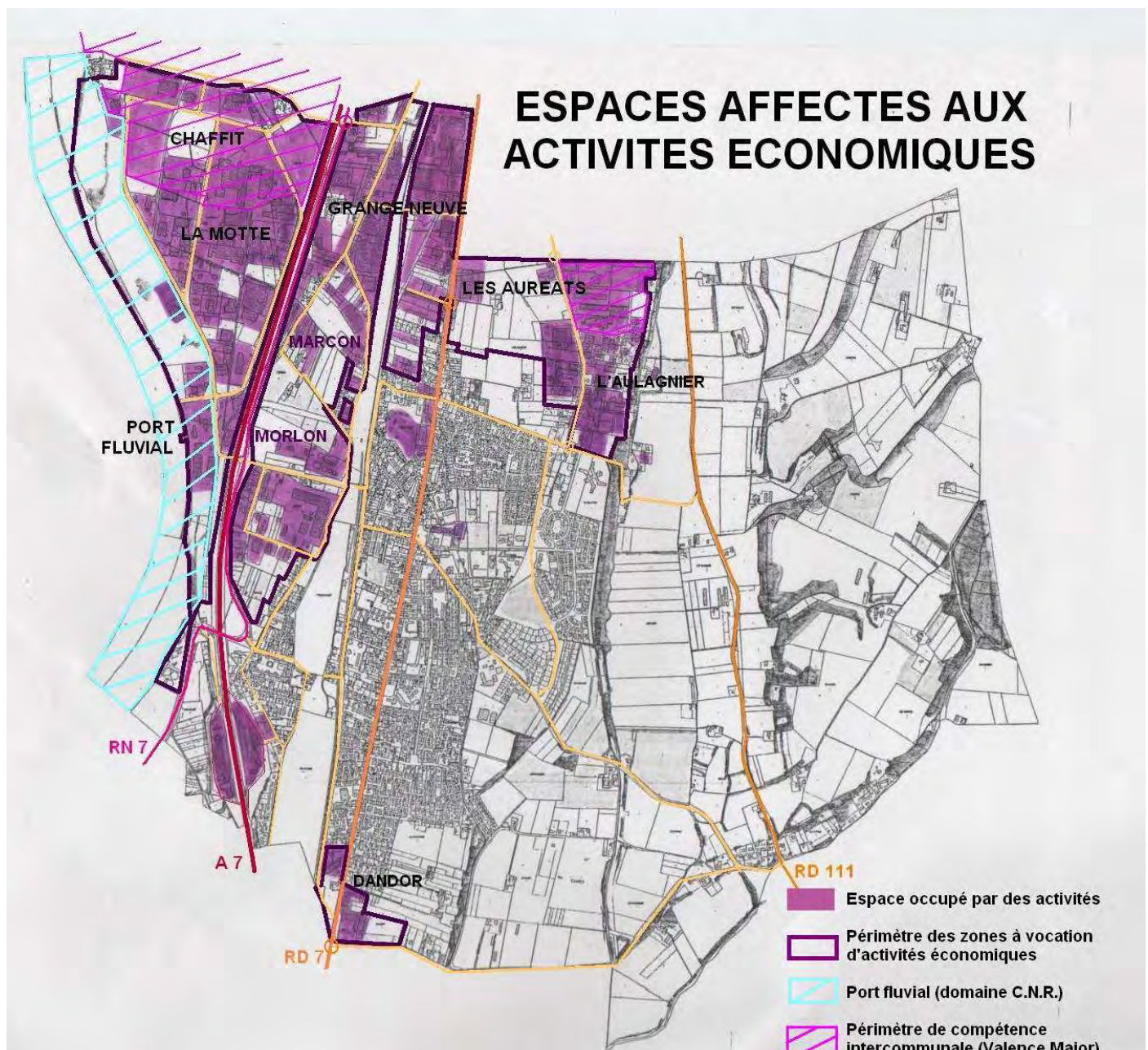
La zone des Auréats et de l'Aulagnier s'étend dans le prolongement des activités commerciales, artisanales et industrielles (usine Rhône Poulenc notamment) de la zone des Auréats de Valence. Cette zone s'est développée partiellement en façade de la R.D.7 avec quelques implantations commerciales, mais surtout de part et d'autre de la rue Brossolette, laissant libres de vastes tènements fonciers entre ces deux voies nord-sud. Le long de la rue Brossolette dominant des entreprises artisanales, de commerces de gros et de services aux entreprises, ou aux particuliers, entreprises de transports... Une partie de cette zone (Auréats Sud) est intégrée dans les sites d'activités économiques de Valence Major.

### Zone de Morlon :

La zone d'activités de Morlon a été aménagée par la commune à partir de 1985. Son urbanisation s'est réalisée par tranches successives du nord au sud à partir de l'Avenue du Port. Au nord de cette voie, elle accueille le dépôt pétrolier, installation à haut risque, classée SEVESO et autour de laquelle sont définis des périmètres de danger où la densité urbaine est limitée. Cette zone a vu s'implanter des structures avec des effectifs relativement importants comme le magasin général de l'Armée de l'Air (ELCA : une centaine d'emplois), CARRARD Services (une centaine d'emplois), STAMI France (une soixantaine d'emplois), les Transports Joyau (une quarantaine de salariés)..., et plutôt des entreprises à vocation de commerces et de services en façade de la R.N.7 (SOFATH : conception et commercialisation d'appareils thermiques, Nuit d'Hôtel, ...).

### Zone de Dandor :

Un petit pôle d'activités s'est également développé au sud de la commune en limite d'Etoile. Ce secteur regroupe quelques entreprises, surtout dans le domaine de l'automobile : THOMAS : constructeurs de véhicules automobiles (une soixantaine de salariés), garage MERCEDES (une trentaine d'emplois), carrosserie VEZIRIAN (5 à 10 emplois)...Mais une partie de ces espaces occupés auparavant par les entreprises, est aujourd'hui inoccupé ou en friches. Au sud, au-delà de la limite de la commune, Etoile sur Rhône dispose de plusieurs zones d'activités qui viennent renforcer l'attractivité économique du secteur de Portes les Valence.



Le développement économique fait l'objet d'un suivi par différents acteurs : Valence Major au niveau des zones intercommunales, le service économique de la commune qui assure une veille économique tant en terme d'emploi que d'implantation d'activité et la CCI de la Drôme.

**On constate actuellement une carence de locaux et de terrains susceptible de nuire à d'éventuels projets d'implantation sur la commune.** Toutefois, plusieurs projets ont pu voir le jour ces dernières années notamment la restauration du centre commercial par la commune dont les nouveaux locaux permettront d'accueillir 8 nouveaux commerces, l'aménagement du Bois de la Chaffine en espace naturel de détente via un chantier d'insertion, l'implantation de LEROY MERLIN... De plus, la révision du PLU s'attachera à revaloriser l'entrée de ville Nord avec la poursuite de l'aménagement d'une zone à vocation commerciale entre le CD7 et la rue Brossolette, et à réhabiliter les nombreuses friches industrielles (Dandor, Morlon, emprise SNCF...). Les services proposés dans les zones d'activités sont faibles (notamment en terme de transport et d'espaces verts).

L'enquête économique réalisée actuellement auprès des entreprises de la commune ainsi que des contacts préalables révèlent qu'un nombre croissant d'entreprises s'intéressent aux démarches environnementales soit par un projet de certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental), soit par des éco-activités (produits écologiques...) ou d'autres démarches (Bilan Carbone...). **Au cours des deux dernières années, quatre importantes entreprises dans le domaine du transport ont pris contact avec la commune pour obtenir des informations nécessaires à leur certification ISO 14001.** L'enquête économique comporte une série de questions relatives au développement durable et à l'Agenda 21 permettant ainsi d'avoir une meilleure lisibilité dans la prise en compte des principes du DD dans le développement des activités et permettant d'engager une réflexion avec les entreprises (création de groupe de travail par exemple).

Certaines pistes semblent d'ores et déjà se dégager parmi les préoccupations des entreprises notamment les déplacements et les déchets.



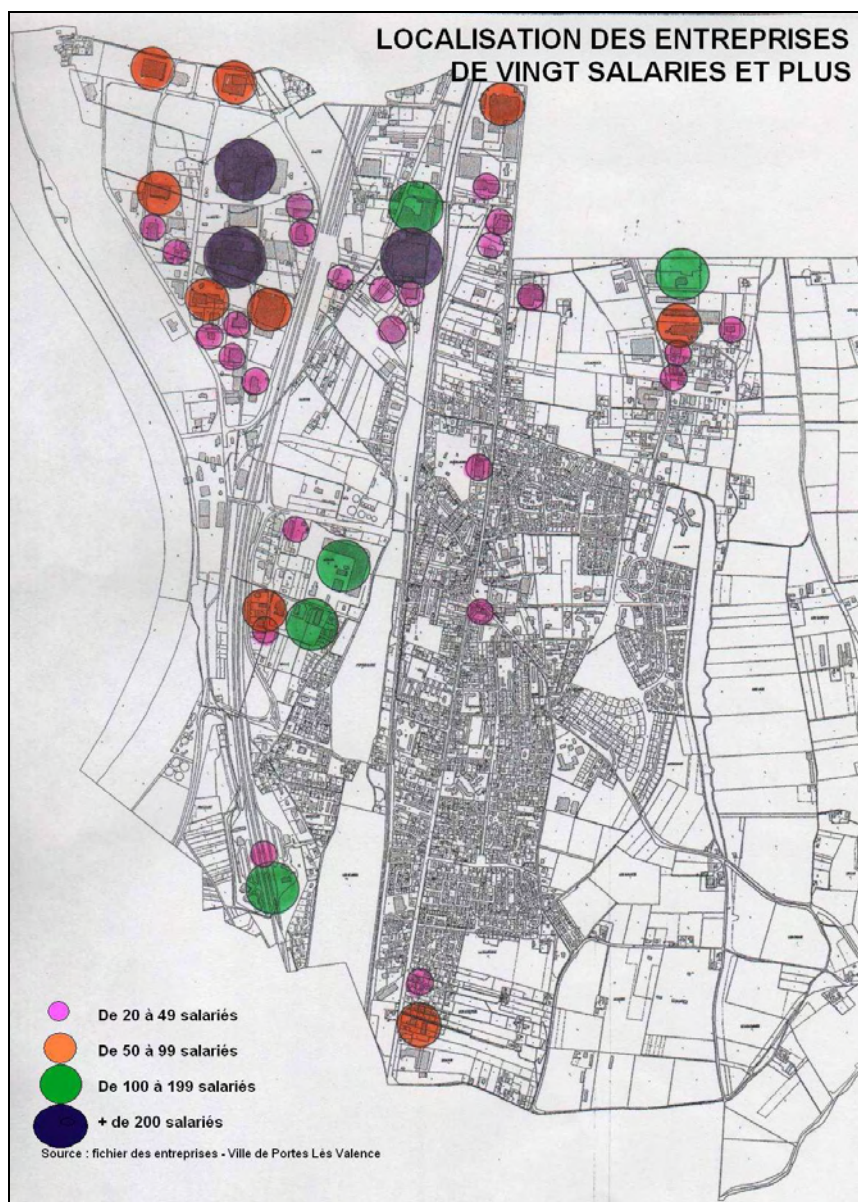
## 4.2. Tissu économique local

Le tissu économique local est dominé par les activités de service (42%) puis viennent les activités de commerce et réparations (28%), l'industrie (16%) et enfin la construction (14%).

Parmi ces entreprises, 47 d'entre elles ont 20 salariés et plus. **Trois dépassent les 200 emplois : FRUIVAL, BILLON, CLAUSE.** Le dépôt SNCF employait encore 116 personnes en 2008 dont 88 agents de conduite. La municipalité emploie à l'heure actuelle 169 agents.

Une association regroupe la majorité des commerçants installés en centre ville, elle participe à de nombreuses manifestations comme le marché de Noël ou bien encore les fêtes de l'été.

Un marché se tient également le jeudi matin sur le parvis de la Mairie et accueille une trentaine de forains, il bénéficie d'une fréquentation importante par les portois constituant un lieu de rencontre et d'échange privilégié.



L'une des actions du service économique de la municipalité, créé en 2008, est d'assurer la veille économique sur le territoire communal avec plusieurs objectifs notamment celui de réaliser un annuaire des activités sur PLV. Cet annuaire sera ensuite mis à disposition du public. En matière de connaissance et d'information sur le tissu économique, la CCI de la Drôme ainsi que la Chambre des Métiers sont les principaux partenaires.

## 4.3. Relations aux entreprises

Le service économique s'est doté à la suite du diagnostic réalisé en 2008 d'un plan d'actions décliné autour de trois axes de travail :

- La veille économique sur le territoire communal permettant de repérer en amont les besoins et problématiques des entreprises ;
- L'accompagnement vers l'emploi ;
- Le développement économique.

Le lien avec les entreprises se retrouve donc dans ces axes et est intégré dans les objectifs de la collectivité. Ce lien permet avant tout de repérer les atouts, les freins, les problématiques ou les besoins rencontrés par les entreprises puis de faciliter l'accès aux différentes solutions existantes. Jusqu'à présent, l'étude menée par le service économique a permis de révéler d'ores et déjà :

- des situations problématiques (nuisances provenant des sites d'OXENA, du SYTRAD à la ZI de la Motte) ;
- l'intérêt de plusieurs entreprises à la démarche d'Agenda 21 entreprise par la municipalité ;
- des opportunités de partenariat (avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles pour la détection de la maladie de la Sharka) ;
- des demandes concernant l'offre de transport en commun dans la Zone Industrielle de la Motte et Morlon.

La municipalité est également en contact avec un agriculteur afin de développer une filière de valorisation de ses déchets d'activité espaces verts par compostage à la ferme.

Hormis le service économique de la commune, plusieurs organismes et collectivités interviennent auprès des entreprises de Portes-lès-Valence :

- Valence Major qui assure la veille économique sur l'agglomération valentinoise et le développement économique (notamment opportunité foncière) ;
- Le Département de la Drôme s'appuie sur la commune pour repérer les besoins des entreprises qui pourraient bénéficier des aides financières du conseil général ;
- La Région Rhône Alpes apporte des réponses financières aux entreprises ayant des besoins par le biais d'une prospection du chargé de projet du CDRA et de cabinet de consultants ;
- La Chambre de Commerce et d'industrie de la Drôme est un acteur important pour les entreprises intervenant dans le domaine de la formation, du conseil, du développement à l'export, de l'accompagnement de projet.
- La Chambre des Métiers est l'interlocuteur principal des artisans intervenant également en termes de formation et d'information.

A la suite de l'enquête du service économique, des réunions d'information sur ces dispositifs pourraient être organisées par la municipalité à destination des entreprises.

#### **4.4. L'emploi**

**4611 emplois étaient recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2007 sur la commune soit 286 emplois de plus qu'en 1999 et une progression de 6,6% sur 8 ans.**

Les emplois se répartissent à 66,4% dans le tertiaire (3064 emplois en 2007 contre 2906 en 1999), 21,8% dans l'industrie (1005 emplois contre 934 en 1999), 11,8% dans la construction (542 emplois contre 267 en 1999).

**La population active a également augmenté sur la période 1999-2006 puisqu'elle est passée de 3655 à 4252 actifs (dont les chômeurs).** On constate que le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs, la commune n'est donc pas une cité dortoir.

**Le nombre d'actifs représente, en 2006, 46,57% de la population. La population active ayant un emploi s'élève à 3774 personnes en 2006.** Cette population a fortement augmenté entre 1999 et 2006 (+ 569 actifs soit une augmentation de 17,7 % alors qu'elle n'était que de 3,3 % dans la période précédente). **La part des retraités est également en progression pendant cette même période.**

En 1999, les ouvriers (20,3 %) et les employés (17,7 %) restent les catégories socio – professionnelles dominantes dans la population active. Près des trois quarts des actifs travaillent dans le secteur tertiaire.

Parmi cette population active résidente, les catégories socio-professionnelles les mieux représentées sont les ouvriers, les employés, et les professions intermédiaires.

**La population active est en grande majorité salariée (94 % des actifs). 66% des personnes salariées bénéficient d'un CDI, et 12,8% sont titulaire de la fonction publique.**

**28,5% des actifs salariés sont des femmes.**

Le salaire net horaire moyen des personnes salariées sur la commune est inférieur à celui constaté sur le département. **L'écart au salaire net annuel national moyen est de -36%.** Cet indicateur, issu de la DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) ne définit en aucun cas le niveau de vie, s'explique par une part importante des ouvriers et employés.

Concernant la destination du lieu de travail de la population résidente, seulement 35,4 % des actifs travaillent sur la commune. En effet, 64,6 % des actifs (2067 actifs) travaillent à l'extérieur de la commune et cette part tend à progresser entre 1990 et 1999. Les trois quarts des migrations vers un lieu de travail hors commune se font vers une autre commune de l'unité urbaine (Valence, Bourg Les Valence...).

Selon l'ANPE, en 2007, **la part des Demandeurs d'Emploi est de 7,16% de la population active.** Le taux de chômage a légèrement baissé entre 2006 et 2007 avant de remonter avec la situation de crise démarrée en 2008 et se prolongeant en 2009.

Les emplois dans le secteur de l'environnement sur la commune relèvent en quasi-totalité des collectivités (commune : espaces verts, assainissement, eau ; Valence Major : déchets). L'association AIRE, basée à Beauvallon, met en œuvre des chantiers environnement d'insertion (entretien de milieux naturels, humides...).

Jusqu'à présent, les entreprises portaises en difficulté n'ont pas procédé à d'importants licenciements cependant l'avenir est plus que jamais incertain.

## **4.5. Exclusion économique et intégration**

Des moyens pour lutter contre l'exclusion économique et le chômage sur Portes-lès-Valence existent et sont mis en œuvre par différents organismes :

- Le Pôle social qui héberge des structures en lien avec les actions sociales et l'accompagnement vers l'emploi.
- L'association « Les Portes de l'Emploi » qui agit en lien avec les entreprises locales en détectant leurs besoins et en proposant les CV de leurs adhérents.
- La Mission Locale qui accueille et suit des jeunes et des bénéficiaires du RMI.
- L'ANPE qui est partenaire de la ville via une convention signée en 2008.
- Le PLIE, destiné aux bénéficiaires du RMI et aux DELD, œuvre pour l'accompagnement vers l'emploi.
- AIRE Intérim agit en tant qu'association de réinsertion en proposant des mises à disposition de personnel pour les entreprises. Une permanence a lieu sur la commune.
- REMAID agit sur le champ social en lien avec le CCAS et les Portes de l'Emploi (risques professionnels, souffrance au travail).
- La MJC qui mène des actions de socialisation et de formation au Français de base.

Le service économique de la ville œuvre depuis sa création à dynamiser ce réseau en créant des partenariats avec les différents acteurs afin de faciliter les actions susceptibles d'être mises en œuvre sur la commune et d'encourager

l'accompagnement vers l'emploi. A l'instar de la convention signée avec l'ANPE, d'autres conventions pourraient être signées avec ces différents organismes pour nouer des partenariats plus étroits permettant d'améliorer la prise en charge des publics en situation d'exclusion.

En 2007, 6,1% de la population active a été insérée soit 261 personnes principalement dans le secteur « Services aux Personnes et Collectivités ». Les contrats utilisés sont en majorité des CDD (50%) et seulement 27% de CDI.

D'après le diagnostic Emploi-Economie, on constate que les femmes sont plus nombreuses en situation de demandeur d'emploi (55% des demandeurs d'emploi) et ont plus de difficulté à être réinsérées. On constate également que les contrats de travail en alternance sont peu ou pas utilisés pour les demandeurs d'emploi portois et que, d'une manière générale, les portois manquent de formation surtout chez les demandeurs d'emploi.

3 structures interviennent au niveau de l'agglomération et du département pour l'information des entreprises des demandes d'emploi provenant de personnes handicapées (CAP EMPLOI, DIRECT 26, IDEE). Ces structures accueillent et orientent ces personnes afin de faciliter leur intégration dans le monde économique.

#### **4.6. Tourisme et valorisation du patrimoine**

L'activité touristique n'est pas développée sur la commune. Les résidences secondaires représentent seulement 0,4% du parc de logement (12 résidences). Il n'y a pas de camping sur le territoire communal, le plus proche étant situé à Valence au port de l'Epervière.

4 hôtels pour un total de 104 chambres sont recensés sur la commune dont un hôtel avec 2 étoiles et un avec une étoile. La fréquentation de ces hôtels est essentiellement composée de personnes en déplacement professionnel.

## 5. Culture et société

### 5.1. Les associations locales

En septembre 2007, 35 associations étaient présentes au forum des associations. En tout, ce sont près de 80 associations qui ont déposées leur statut en Mairie pour l'année 2008. Aux côtés des traditionnelles organisations d'anciens combattants ou de parents d'élèves, les activités sociales et culturelles ainsi que les activités sportives sont les plus nombreuses.

Seul un petit nombre d'associations est regroupé à la Maison des Associations, l'autre pôle de regroupement étant le pôle culturel du centre ville, les autres associations sont localisées généralement au domicile de leur président.

Le Portes Info est le portail privilégié de communication sur l'activité des associations de la commune. La couverture de ces manifestations est assurée par le journaliste de la municipalité. Un fascicule biannuel est également publié regroupant les contacts ainsi que les particularités de chaque association.

Le milieu associatif est très dynamique sur Portes-lès-Valence en particulier les associations sportives (UGSP, US Véore), le club des anciens, l'association des Travaux Manuels, les associations culturelles (voir 5.2). Certains sports ne sont pas couverts notamment le Hand Ball. De même, la commune ne compte pas d'association humanitaire, les plus proches étant basées sur Valence.

L'attente de la municipalité envers les associations est forte en termes d'implication sur les projets en partenariat avec la commune ainsi que pour le relai d'information. Le service SCVAAJ (culture, vie associative, animation, jeunesse) comporte 4 personnes. Afin d'assurer un suivi, les associations déposent leurs statuts en Mairie à leur création. Le service SCVAAJ diffuse également un courrier chaque année pour la mise à jour des informations ainsi que pour l'inscription au forum des associations (organisé habituellement autour d'une thématique centrale).

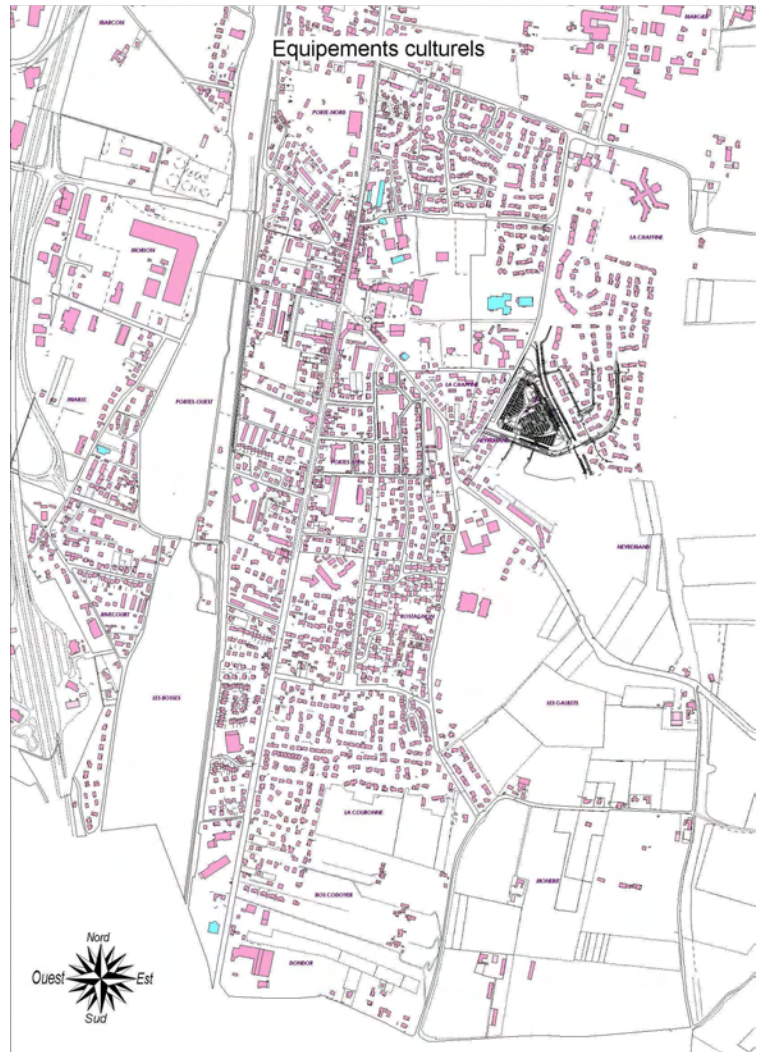
On constate cependant un manque d'activité de certaines associations, certaines ne se faisant tout simplement pas connaître en Mairie.

Le soutien aux associations, essentiellement sous forme de subvention, est géré selon une grille de priorité pour les associations sportives (nombre d'adhérents, implication dans la vie locale...). Pour les associations diverses, le soutien est décidé au cas par cas. Le soutien de la Commune est également technique et administratif ponctuellement surtout lors de création d'associations.

## 5.2. Vie culturelle

La commune de Portes-lès-Valence est connue pour l'intensité et la diversité de sa vie culturelle et artistique. Divers équipements de haute qualité ont été construits dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle :

- **Le centre culturel Louis Aragon** comprenant l'école d'art, l'école de musique, la bibliothèque et la MJC.
- **Le Train Théâtre.** Cet équipement, inauguré en 1993, présente un intérêt supra communal avec une attractivité qui dépasse largement les limites de la commune (15 000 spectateurs par an en moyenne). En effet, les artistes se produisant sur scène sont de renommée nationale voire internationale. Le festival « AAh ! Un festival » se déroulant au mois d'avril est le point d'orgue de la saison. Le Train Théâtre est partenaire avec de nombreuses structures extérieures à la commune.
- **Le Train Cinéma**, dont la salle peut accueillir une centaine de spectateurs, reçoit également du public des autres communes riveraines (majorité du public venant de Portes, Etoile, Beauvallon...).
- Trois salles polyvalentes réparties dans les quartiers de la ville.
- D'autres équipements sont actuellement en projet avec des réalisations très prochainement notamment des ateliers artistiques dans les locaux des anciens ateliers municipaux, une salle multi-activité de 600 m<sup>2</sup> au niveau du quartier de la chaffine regroupant un foyer, un espace boxe, un espace musique, un espace danse hip-hop. Cette salle s'inscrit dans le pôle culturel du centre ville.



La vie culturelle ne serait cependant pas aussi riche sans la vitalité des associations culturelles portaises dont les principales sont la MJC, l'école de musique, le Comité des Fêtes, Action Jeune Théâtre, la Fabrique à Sourires, Mémoire Vivante, AJAP et AEC ainsi que par l'implication des habitants sur certaines manifestations (carnaval par exemple). La commune a mis en place un comité de pilotage art, culture, animation ainsi que diverses commissions permettant de favoriser les relations avec les associations.

La Bibliothèque comptait 30 000 livres en 2007, 1134 lecteurs actifs ayant empruntés au moins un livre ont été recensés cette même année pour un total de 33 432 livres empruntés.

La fréquentation du centre de loisirs est également en hausse ces dernières années. Plus de 900 personnes ont participé en 2008 aux activités de la MJC et du centre de loisirs.

De nombreuses manifestations sont organisées sur la commune tout au long de l'année. L'année 2009 sera la première année du Festival Communal se déroulant sur une semaine au mois de juin. La Commune organise

également un Carnaval, les Fêtes de Noël, la Journée de la Femme. Les autres structures organisent également des manifestations : les Fêtes du Centre Culturel en avril, les Fêtes de Mai par le Comité des Fêtes, les représentations de AJT (Action Jeune Théâtre), les contes musicaux de l'école de musique, le festival « Aah Un Festival » du Train Théâtre (2000 personnes sur 5 jours en 2009). Des manifestations ponctuelles sont également organisées par la Commune (concerts notamment).

En 2008, la municipalité a lancé la réflexion sur la mise en place d'un passeport culturel destiné à favoriser l'accès à la culture cependant plusieurs dispositifs sont déjà disponibles notamment la carte EMRA diffusée par la Région aux lycéens ainsi qu'un projet de carte similaire à destination des collégiens en cours de réflexion par le Conseil Général. Le passeport communal a donc été abandonné. De surcroît, la plupart des manifestations organisée par la commune sont gratuites ou à prix coutants.

La vie culturelle est donc clairement en progression sur la commune avec une territorialisation efficace de la commune, par exemple plusieurs scènes sont réparties dans les quartiers pour la fête de la musique permettant d'avoir un panel culturel large et varié. De plus, cette dynamique culturelle participe largement à la vie économique locale en amenant du travail aux commerçants ainsi qu'aux intermittents du spectacle. Un fascicule bi annuel est publié avec les contacts et particularités des associations.

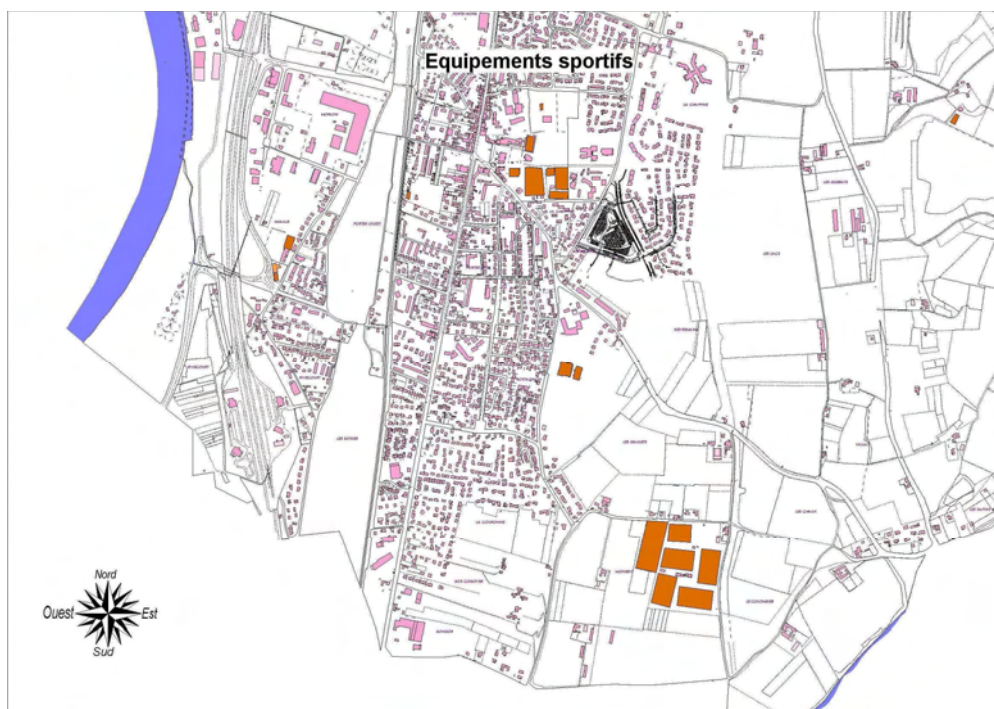
Divers lieux de cultes existent également sur Portes-lès-Valence (église, temple, mosquée) malgré l'importance de l'athéisme.

Enfin, la commune est jumelée avec la ville italienne de Baronissi. Le jumelage est cependant en attente d'orientations.

### 5.3. Pratiques sportives

La Commune compte de nombreuses infrastructures sportives de haute qualité. Ces équipements sont répartis surtout sur au Centre et à l'Est de la commune : stade et terrains de sport à Monerit, piscine, terrain de bi-cross à Monerit, gymnase Delaune, halle multisports, terrains de tennis, bouledromes (2 couverts et 1 en extérieur), salle de gymnastique et de judo, skate parc. Des courts de tennis et des terrains multi-activités sont également aménagés à l'Ouest, rue Fernand Léger.

Les équipements s'adaptent au fil des années, pour exemple la salle multi-activité qui sera construite en 2009 dans le cadre des actions du CUCS ainsi que le projet de pôle sportif autour de la halle multisports rue Jean Macé. Ces aménagements découlent d'une forte demande citoyenne et associative sur de nouvelles activités et des équipements performants.



En dehors des projets de construction, la municipalité encourage et porte des projets sportifs d'envergure tels que des championnats nationaux.

Différentes actions sont destinées plus particulièrement aux quartiers en difficulté :

- Construction de la salle multi-activité (CUCS) ;
- Activités sportives et culturelles pour les jeunes réfractaires (CUCS) ;
- Mise à disposition des éducateurs sportifs pour les 12-17 ans (108 heures) ;
- Projet d'école des sports en partenariat avec l'USEP pour les primaires ;
- Mise à disposition gratuite du gymnase le dimanche après midi pour le foot en salle.

De nombreux sports sont développés sur la commune : rugby, foot, basket, gymnastique, boule lyonnaise, pétanque, bi-cross, ping pong... Les associations de foot et de rugby comptent le plus d'adhérents et évoluent à des niveaux relativement élevés. En plus des championnats réguliers, de nombreux événements sont organisés ponctuellement comme en 2008 :

- Le Trophée des Sports ;
- Finale de championnat de rugby touche ;
- Finale du championnat de France UNSS ;
- Championnats de bicross ;
- All Star Games.

Les principales associations sportives sont, en règle générale, bien impliquées dans la vie locale. Il arrive que les règles ne soient pas respectées de temps en temps (propreté, déchets...).



## 5.4. Loisirs, activités pour les jeunes

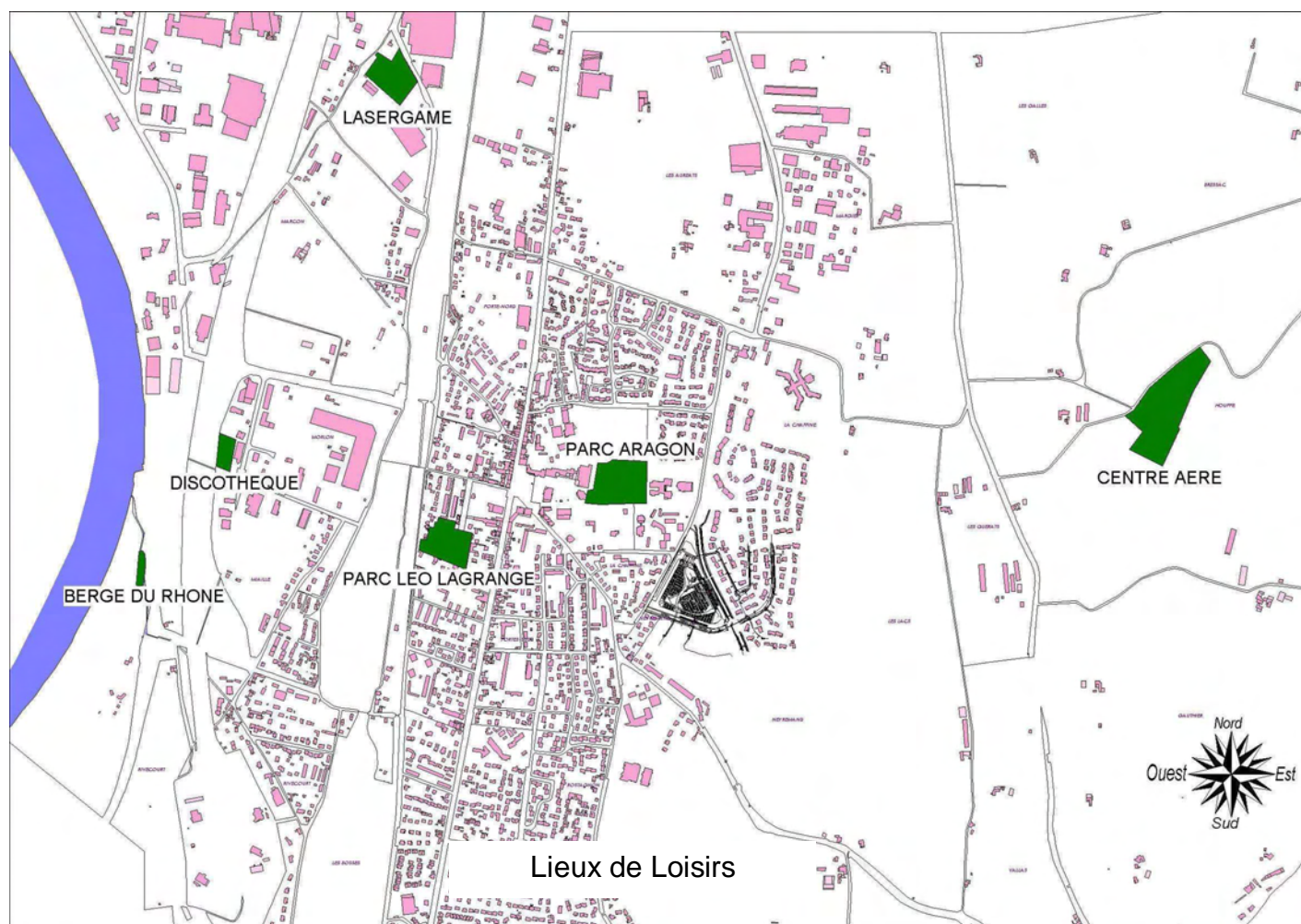
La commune comporte plusieurs lieux de loisirs destinés à l'enfance ou à des activités de plein air : les parcs Léo Lagrange et Aragon, l'espace détente de Miaille au bord du Rhône, le centre aéré municipal des Brûlats, un laser game, une discothèque. Un deuxième accès au Rhône avec espace de détente est en réflexion avec la CNR au Nord de la Commune. Les équipements culturels sont également source de loisirs.

On peut déplorer le manque de pistes cyclables sur la Commune permettant de relier les divers pôles de loisirs, une réflexion a tout de même été initiée par la révision du PLU en cours sur plusieurs liaisons notamment un parcours découverte piétons cyclistes reliant la Véore, le Rhône et le Bois de la Chaffine passant par les chemins ruraux.

La fréquentation du Centre Aéré est en constante augmentation depuis 2003, pour rappel il accueille les enfants de 6 à 14 ans avec de multiples activités le mercredi ainsi que pendant les vacances : 14% d'augmentation le mercredi entre 2007 et 2008 (1010 journées en 2008), 9% pour les petites vacances (1713 journées en 2008), baisse de 2% pendant l'été (3011 journées en 2008).

Les conseils de quartier sont les lieux de dialogue privilégiés pour tous les sujets de la vie locale et tout particulièrement sur les espaces de détente et de loisirs.

Actuellement, peu de communication est réalisée spécifiquement sur les loisirs à Portes-lès-Valence.



## 5.5. Education, formation

**D'après les statistiques de l'INSEE, le taux de scolarisation des enfants de 7 à 15 ans était de 98,2% en 2006 (98,7% en 1999).** Ensuite le taux de scolarisation décroît avec l'âge passant en dessous de 50% (39,3% en 2006 contre 47,9% en 1999) pour les 19 – 24 ans soit une baisse de 8%. On constate également que le taux de scolarisation sur ces mêmes tranches d'âge est très légèrement supérieur pour les femmes.

**19,6% des personnes de 15 ans et plus ne sont pas titulaires d'un diplôme qualifiant.**

La Commune dispose de 9 établissements scolaires tous publics et un RASED, aucun n'est en zone d'action renforcée :

- le collège Jean Macé créé en 1967 et accueillant environ 800 élèves des communes du canton.
- 3 écoles primaires (Fernand Léger, Voltaire, Joliot Curie) représentant 21 classes, dont 2 classes d'intégration scolaires nommées CLIS) et 550 élèves environ.
- 4 écoles maternelles (Jean Moulin, Voltaire, Pasteur, Anatole France) représentant 15 classes et 380 enfants environ.

Les effectifs scolaires sont nettement en hausse et les équipements actuels arrivent à leur capacité d'accueil limite.

Hormis la gestion administrative, la Commune intervient auprès des écoles à double titre :

- Financement de Projets Culturels (18000 € par année scolaire pour toutes les écoles)
- Participation financière pour les projets Classes Transplantées

La Commune mène également des actions destinées à améliorer les conditions de scolarisation :

- Attention particulière aux déséquilibres des effectifs des classes avec modification des périmètres éventuellement pour éviter la fermeture d'une classe ou la surcharge d'une autre,
- Embauches de 3 éducateurs sportifs en 2009 en appui aux enseignants,
- Rénovation et entretien du patrimoine (réfection totale de l'école Anatole France de 2009 à 2011, construction de 2 cantines scolaires en 2009-2010),
- Amélioration de l'accessibilité des bâtiments scolaires (notamment pose d'un ascenseur à l'école Joliot Curie en 2008),
- Financement de mobilier scolaire (**390€ par classe**) et de fournitures (**39,70€ par élève par école + 7,15€ par élève pour la coopérative des enseignants, 1785€ pour le RASED, 112€ par CLIS**).

Concernant l'éducation à l'environnement, des interventions du SYTRAD et de la FRAPNA, entre autres, ont eu lieu dans les écoles, à l'initiative des enseignants, sur les thématiques des déchets et des milieux naturels (opération sur la rivière de la Véore avec la FRAPNA à la Primaire Voltaire). Pleinement consciente des enjeux de l'éducation à l'environnement et qu'il ne peut y avoir de développement durable sans formation des futures générations d'adultes, la municipalité souhaite mettre en œuvre un Plan Communal d'Education à l'Environnement structuré dès la rentrée 2009. Pour cela, des projets de partenariat avec des associations sont à l'étude.

Des actions sont également menées ponctuellement par la Prévention Routière et l'école de musique intercommunale basée au Centre Culturel envers les scolaires.

La MJC propose, quant à elle, un accompagnement au travail scolaire trois fois d'après midi par semaine ainsi qu'un apprentissage au français de base. 20 183 heures d'accueil périscolaire ont été réalisées en 2008 soit 14% de plus qu'en 2007.

## 5.6. Appropriation sociale de l'environnement

L'implication de la population sur les questions d'environnement est actuellement assez faible. Jusqu'à présent, aucun projet d'avenir mettant en avant des enjeux environnementaux forts n'a permis de mobiliser la population, certainement à cause du caractère industriel de la ville. On constate une participation faible aux enquêtes publiques relatives aux ICPE.

L'engagement de la collectivité dans la démarche d'Agenda 21 représente le premier projet d'envergure sur ces questions. La communication mise en œuvre sous différentes formes (site internet, Portes Info, flyers...) innove dans le sens où un recadrage sur les enjeux du développement durable et le lien avec l'Agenda 21 est effectué sur de nombreuses informations communales concernant d'autres sujets.

## 5.7. Sécurité des biens et des personnes

La Commune a connu ces dernières années une augmentation de la délinquance (augmentation de 180% du nombre de délits entre octobre 2007 et octobre 2008), deux quartiers étant identifiés comme sensibles. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :

- Un développement démographique rapide, conférant à la Commune le statut de ville périurbaine et non plus de village,
- Une politique de rénovation urbaine des quartiers sensibles de Valence entraînant un déplacement de population sur les villes périphériques,
- Le redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie ayant conduit à une réduction des effectifs. Il ne reste plus que deux policiers nationaux à demeure sur la Commune, la Gendarmerie ne patrouillant plus sur Portes-lès-Valence.

La majorité des délits constatés sont des vols dans les entreprises (métaux notamment), ceci étant dû au caractère économique et industriel de la Commune.

La Police Municipale, constituée de 4 agents, est associée à divers programmes inter services de prévention de la délinquance : CIPD, CLSPD en projet, CUCS. Le rôle de la PM, dont les missions sont axées sur un rôle de police de proximité, participe également aux actions communales de prévention routière (permis piéton, permis vélo), donne des cours de citoyenneté dans les écoles et organise des patrouilles de nuit hebdomadaire. Il n'y a pas actuellement de communication régulière sur la prévention ou la sécurité au niveau communal.

## 6. Solidarités, actions sociales

### 6.1. Services sociaux

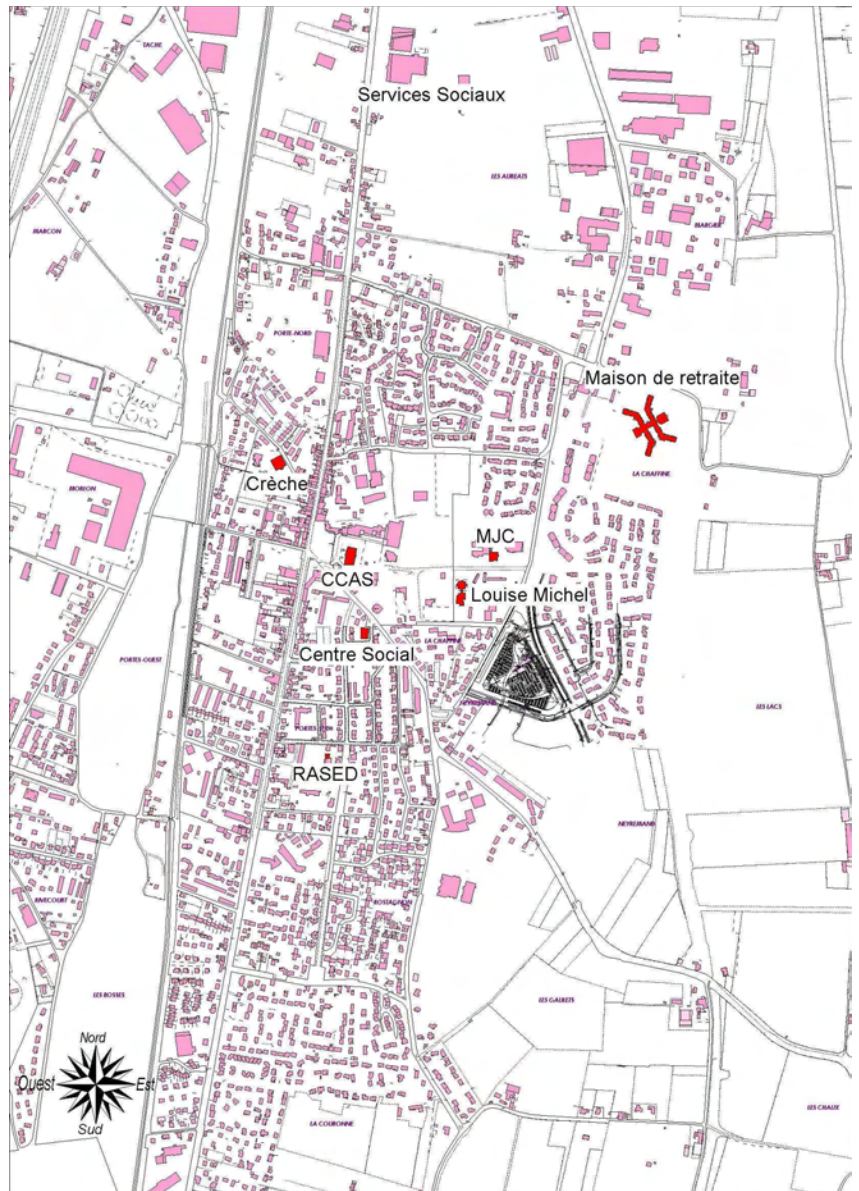
Outre les services sociaux extra communaux (CAF, DDASS, CRAM, MSA), on compte plusieurs établissements à caractère social ou socio éducatif sur la commune destinés à l'ensemble de la population.

Pour l'enfance et la petite enfance, le RASED offre une aide psychopédagogique à l'enfance, le Centre Aéré des Brûlats propose un accueil riche en activité pour les enfants de 6 à 14 ans, la Pitchouline qui se caractérise par une crèche multi-accueil, halte garderie et relai assistante maternelle.

Le Pôle Social Eugénie Cotton, créé en 2005 dans les locaux de l'ancienne halte garderie, regroupe le centre médico-social et diverses associations à caractère social. 3 assistantes sociales sont basées au CMS, elles agissent sur l'ensemble du canton.

La maison des associations ainsi que diverses salles de réunion répartis sur l'ensemble de la commune permettent aux associations de se réunir avec une proximité certaine sauf sur les nouveaux lotissements où l'on ne trouve pas d'équipements collectifs.

Pour les personnes âgées, plusieurs structures existent : la résidence et le foyer restaurant Louise Michel, le foyer logement pour les personnes non dépendantes, la maison de retraite des Chênes et Les Géronduines pour les personnes dépendantes.



La MJC est également un acteur social important coordonnant des interventions diverses et variées : apprentissage du français de base et soutien scolaire notamment.

Le Secours Catholique est implanté sur la Commune.

Le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) est un établissement public (indépendant de la Commune), son intervention se fait toujours en dernier lieu après l'intervention du Conseil Général et privilégie les temps de dialogue. Le CCAS est composé de 3 personnes à temps plein et une personne à mi-temps pour le portage de repas à domicile. Son budget d'intervention a fortement augmenté en 2009 puisqu'il est passé de 90 000€ à 383 000€. Les interventions du CCAS sont adaptées au mieux aux besoins de la population et relèvent :

- d'une part, d'aides sociales obligatoires (obligation alimentaire, aide sociale aux handicapés, aide aux personnes âgées, aide ménagère, aide personnalisée à l'autonomie, portage de repas)

- d'autre part, d'aides sociales facultatives nées d'une volonté politique (soutien aux démarches administratives, jardins familiaux, aide aux transports, aide à la mutualisation, aide aux frais dentaires, aide aux frais optiques, EDF-GDF, eau-assainissement, cantine, bons alimentaires, aide de fin d'année).
- Le CCAS porte également des actions plus vastes tels que le Plan Canicule, la Semaine Bleue, le Noël Solidaire, le projet Vacances Famille, le projet Santé Jeunesse, le projet Uni Cité (visite de jeunes chez les personnes âgées).

La municipalité très engagée sur l'action sociale souhaite réaliser, dès 2009, une Analyse des Besoins Sociaux par le biais du CCAS, cette étude est par ailleurs une obligation légale pour le CCAS. Dans cette logique de développement des services sociaux, un projet d'épicerie sociale ainsi qu'un projet de maison de la solidarité (structure d'information centralisée) sont en réflexion.

Actuellement, aucune action n'est menée par le CCAS en partenariat avec le Conseil Général.

Un projet de plaquette d'information sur les dispositifs et rôle des services sociaux est en cours de rédaction par le CCAS.

## 6.2. Santé

Actuellement, la Commune n'est pas sujette à des problèmes sanitaires particuliers (un seul cas de logement insalubre depuis de nombreuses années). La municipalité ne dispose pas d'informations spécifiques permettant d'analyser la situation de la Commune au regard de la santé.

Le Plan Régional de Santé Publique, pris par arrêté pour la période 2006-2010, fixe trois objectifs majeurs :

- Réduire les inégalités de santé en facilitant l'accès aux soins et à la prévention ;
- Prévenir les pathologies les plus graves en réduisant les facteurs de risque, en développant la prévention prénatale et en organisant une prévention spécifique pour les personnes âgées ;
- Améliorer la prise en charge et la qualité de vie des personnes fragilisées.

Les principales problématiques à l'échelle régionale sont multiples :

- Les cancers qui sont la première cause de mortalité ;
- Les maladies cardio-vasculaires (2<sup>ème</sup> cause) ;
- Le diabète ;
- La santé mentale ;
- Les maladies respiratoires ;
- Les accidents de la route.

On constate tout de même une évolution favorable en ce qui concerne les cancers, les maladies respiratoires, la consommation chronique d'alcool ou de tabac, les accidents, le VIH. A contrario, la consommation aigue d'alcool, de cannabis, les maladies cardio-vasculaires et le diabète subissent des évolutions néfastes.

La Zone de Soins de Proximité de Valence dont dépend la Commune figure dans la moyenne des indicateurs de santé publique régionaux. La ZSP de Valence figure dans la classe C (classification des 47 ZSP de Rhône Alpes) caractérisée par son fort taux de personnes âgées avec des indicateurs de précarité défavorable et une mortalité dans la moyenne.

Un Schéma Régional d'Education pour la Santé fixe les objectifs en matière de sensibilisation, éducation.

Les aides aux frais dentaires et optiques ainsi que le projet Santé Jeunesse et la Semaine Bleue traduisent bien la préoccupation de la municipalité sur ce sujet.

### 6.3. Lutte contre l'exclusion sociale

Les situations d'exclusion sociale sur la Commune se manifestent essentiellement chez :

- les personnes âgées ayant des difficultés avec le minimum vieillesse d'où une augmentation du nombre de dossiers d'aides sociales et d'obligations alimentaires à l'encontre de leur famille lorsque cela s'avère nécessaire et réalisable ;
- les travailleurs pauvres, généralement de jeunes couples ou des personnes seules avec enfant(s).
- les personnes touchant le RMI, leur nombre est en augmentation (380 en 2009).

Malgré une absence d'analyse géographique fine, les populations en situation d'exclusion se trouvent fréquemment dans les cités HLM Descartes, PLR et Chaffine. Un logiciel de suivi de l'action sociale est en cours d'achat.

Les évolutions principales de l'exclusion sociale se caractérisent par une forte demande pour des aides aux besoins primaires relatifs au logement, une forte précarisation des personnes âgées, une augmentation du nombre de personnes au RMI surtout chez les jeunes ainsi qu'une augmentation du nombre de familles mono parentales.

A l'heure actuelle, la Commune est en mesure d'apporter des réponses financières ce qui constitue son principal atout dans la lutte contre l'exclusion sociale. Dans ce cadre, un projet d'épicerie sociale et solidaire est en réflexion.

Plusieurs actions non mises en place à ce jour pourraient être menées également afin de lutter contre l'exclusion sociale : aide au covoiturage pour les personnes âgées, ambassadeurs du cadre de vie dans les quartiers...

Plusieurs partenariats au niveau du CCAS existent avec des structures extérieures :

- CLIC (centre local de coordination gérontologique)
- MDPH (invalidité, handicap)
- MJC
- Sauvegarde de l'enfance
- SAO (hébergement d'urgence)
- CIDF (centre d'information sur le droit de la famille)
- Assistantes sociales
- Emmaüs

### 6.4. Logement social, logements d'urgence

On dénombre actuellement 1000 logements sociaux sur Portes-lès-Valence dont 720 sont détenus par Drôme Aménagement Habitat (principal bailleur social de la Drôme). Seul 2% du parc de logement social est de nature privée.

On compte 500 demandes en instance en moyenne, provenant en majorité d'autres communes (Romans, Valence...) en raison des opérations de rénovation urbaine ou de construction élevant le montant des loyers. Le turn over se situe entre 80 et 100 nouveaux emménagements par an soit 10 à 15% du parc.

Selon le CCAS au regard du nombre de demande, le nombre de logements sociaux n'est pas suffisant. De plus, les nouvelles constructions ne sont pas en adéquation avec les besoins de la population notamment en raison d'un standing trop élevé et des loyers trop chers.

Deux projets devraient voir le jour prochainement : un ensemble au niveau de la rue Paul Eluard et un autre sur l'ancien centre aéré de la SNCF.

Les logements sociaux sont répartis sur l'ensemble de la Commune (15 quartiers). On ne distingue pas de quartier en voie de dégradation notable, cependant la variation des loyers d'un ensemble à un autre entraîne un regroupement

des personnes, dans les situations les plus précaires, dans certaines résidences conduisant à un déséquilibre en matière de mixité sociale. Force est de constater, tout de même, que de nombreux logements sont à la limite de l'insalubrité au niveau des Cités Ouest ainsi que des immeubles Logecco et nécessitent une rénovation urgente.

La Commune ne dispose pas de programme communal de logement social cependant elle intervient sur les projets de DAH en absorbant le coût du foncier afin de faciliter l'implantation de logements sociaux.

Ces dernières années, seuls 2 cas de sans abri ont été signalés en Mairie cependant sans récurrence dans le temps. Le CCAS est au service de ces personnes notamment en leur offrant la possibilité de recevoir du courrier.

Depuis 2008, la Commune dispose d'un logement d'urgence.

## **6.5. Intégration des femmes**

Des cas de violence envers les femmes sont régulièrement signalés sur la Commune notamment auprès du CIDF (Centre d'Information du Droit de la Femme).

Une crèche multi-accueil communal est implantée, depuis 2005, rue Charles Doucet et comprend également un Relai Assistante Maternelle et une halte garderie. Sa capacité maximale de 40 enfants avec effectif complet est en permanence atteinte. La liste d'attente comporte environ 30 enfants.

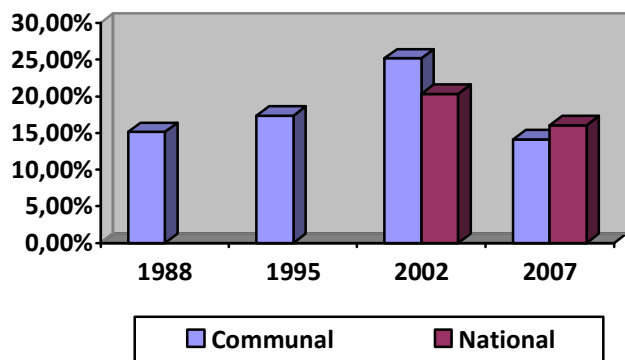
Le taux d'activité féminine a légèrement diminué entre 2005 et 2007. Il était de 66,2% en 2007 contre 67,1% au niveau départemental.

On dénombre 104 femmes sur 169 agents communaux soit un taux de féminisation de 61,5%. Concernant l'équipe municipale, le taux de féminisation est de 50%.

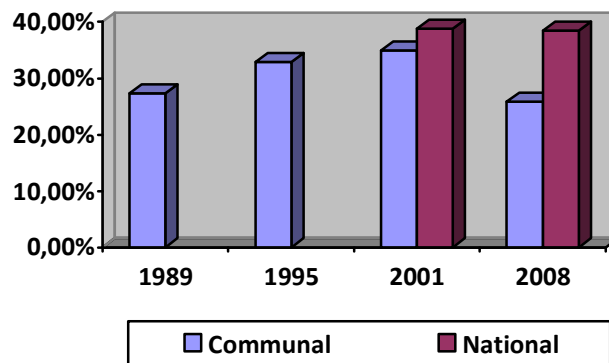
## 7. Gouvernance locale

### 7.1. Citoyenneté, vie démocratique

Taux d'abstention aux élections présidentielles



Taux d'abstention aux élections communales



Les taux d'abstention constatés sur la commune sont généralement légèrement inférieurs aux moyennes nationales. On constate une forte participation aux dernières échéances présidentielles et communales révélant un regain d'intérêt pour la vie politique. La population portoise connaît assez bien l'organisation des collectivités (notamment mairie et intercommunalité).

Des débats publics sont régulièrement organisés notamment concernant le projet de communauté d'agglomération, ces rencontres s'inscrivent dans un processus de démocratie participative né d'une forte volonté politique et inscrite dans le programme de la campagne électorale.

Cette démarche s'est traduite par la création d'un premier comité de quartier sur les quartiers OUEST en 2008. Le comité de quartier est porté par un bureau. Des rencontres sont programmées tous les deux mois et abordent aussi bien des projets d'envergure que des situations quotidiennes. Un deuxième comité de quartier EST est en cours de création regroupant les quartiers résidentiels des Chênes notamment.

Au regard de l'actualité, l'emploi et le cadre de vie sont les deux sujets privilégiés dans les échanges. Les projets plus particuliers aux quartiers concernés (rénovation de bâtiment par exemple) sont présentés pour une plus grande concertation lors de ces réunions.

### 7.2. Gouvernance

Regroupées uniquement sous forme d'un Syndicat de Service (Valence Major), les communes du bassin valentinois ont souhaité initier, en 2008, la réflexion sur la création d'une communauté d'agglomération. L'objectif fixé par les élus se porte au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La réflexion en est actuellement à la définition du périmètre.

### 7.3. Systèmes d'information

La Commune s'est dotée en 2006 d'un Système d'Information Géographique permettant de centraliser un maximum de données thématiques territoriales (tissu économique, urbanisme, eau, assainissement, espaces naturels...). L'utilisation du SIG se fait essentiellement par les services techniques pour le tirage de plan, peu d'analyses thématiques sont réalisées.

Plusieurs médias sont habituellement employés par la municipalité pour l'information de la population parmi lesquels le Dauphiné, le Portes Info, Radio France Bleu, le site internet. Peu mis en avant jusqu'à présent, le site internet de la commune est en cours de rénovation afin de devenir un maillon essentiel de la communication locale et de la démocratie participative.



## 8. Fonctionnement de la collectivité

### 8.1. Gestion municipale du développement durable

L'élaboration de l'Agenda 21 local répond à un double enjeu :

- mettre en œuvre une administration responsable et exemplaire ;
- créer une synergie dans la population favorable à la mise en œuvre d'un Développement Durable sur la Commune.

Dans ce contexte, une formation du personnel communal sera organisée en 2009 présentant les enjeux du Développement Durable et les possibilités pour la mise en œuvre. L'objectif de la formation est d'obtenir un plan d'actions visant à la prise en compte systématique de ces questions dans le fonctionnement quotidien des services.

### 8.2. Présentation des services municipaux

La municipalité est organisée en 10 services regroupant les 169 employés municipaux :

- services techniques,
- direction générale,
- comptabilité,
- service économique,
- service culture, vie associative, animation et jeunesse,
- police municipale,
- CCAS,
- service état civil, population,
- service du personnel,
- cabinet du maire.

Concernant la restauration scolaire, en 10 ans, le nombre de repas servis annuellement a augmenté de près de 50%.

Année scolaire	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08
Nombre de repas	36300	34853	36271	34243	36097	38761	42044	49510	51786

### 8.3. Finances et marge de manœuvre

En 2008, le volume de la commande publique s'élève à 7,5 millions d'euros dont 4,5 d'investissements. Depuis le début de l'année 2009, une réflexion a été engagée afin d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les procédures d'achat public.

Le taux d'endettement de la collectivité est de 335 euros par habitant contre 872 euros par habitant pour la moyenne départementale.

De même, les taux d'imposition locaux délibérés en Conseil Municipal chaque année reflète d'une manière générale des taux inférieurs aux moyennes nationales et départementales. Seul le taux d'imposition du foncier non bâti est supérieur à la moyenne nationale.

	Taux d'imposition	Ecart à la moyenne nationale	Ecart à la moyenne départementale
Taxe d'habitation	10,28%	-29,4%	-9,8%
Foncier Bâti	15,49%	-17,3%	-10,8%
Foncier Non Bâti	48,24%	+7,6%	-7,8%

## **BIBLIOGRAPHIE**

« Diagnostic EMPLOI – ECONOMIE » Service économique de la commune

« Diagnostic de la révision du PLU » Pascale Blanchet

« Centenaire de la commune de Portes-lès-Valence » Jean Noël Couriol

« Chiffres clés de la commune » INSEE

« Ville Durable Mode d'emploi » Magali VERGNET-COVO – Territorial Editions

« Identification de territoires cibles en santé en Rhône-Alpes - Analyse en composantes principales et typologie des territoires » Etude réalisée par l'ORS Rhône-Alpes à la demande du comité de pilotage du PRSP et avec le soutien de la DRASS Rhône-Alpes

« Plan Régional de Santé Publique » Groupement Régional pour la Santé Publique

« Analyse des données statistiques allocataires » CAF de la Drôme